Rapport Financier Semestriel

Septembre 2025

CEGI International

Arrêté au 18 décembre 2025

Table des matières

I. Rapport Semestriel d'Activité 1
II. Etats Financiers semestriels Consolidés 30
III. Notes Explicatives 36
IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat 44
V. Informations Boursières 58
VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel 60
Informations sur l'entreprise 61

I. Rapport Semestriel d'Activité

Le présent rapport d'activité du premier semestre 2025/2026 doit être lu en liaison avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés du semestre clos le 30 septembre 2025 et le Rapport Financier Annuel du Groupe pour l'exercice clos au 31 mars 2025.

GECI International est un acteur spécialisé dans les technologies de pointe et les solutions digitales à forte valeur ajoutée. Depuis plus de 40 ans, le Groupe accompagne des clients issus de la recherche, de l'industrie et des services en développant des produits, services et architectures sur mesure, répondant à des exigences croissantes de performance, sécurité et durabilité.

Depuis sa création, le Groupe a fait de l'innovation et de l'excellence opérationnelle les piliers de sa stratégie. Cette ambition s'appuie sur un écosystème de partenaires technologiques et commerciaux de premier plan (HPE, IBM, Huawei, etc.), des équipes expertes et engagées, au service de la performance client et une offre différenciante adaptée aux grands enjeux de transformation numérique et de ville intelligente.

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux pôles historiques — **DIGITAL** et **TECHNOLOGIE** — qui constituent les fondations de son développement et soutiennent une stratégie commerciale résolument offensive visant à renforcer sa présence sur des marchés en forte expansion.

Le pôle **DIGITAL**, au cœur des enjeux de transformation numérique, regroupe les offres liées aux infrastructures IT et au calcul haute performance (HPC). Le Groupe a choisi de concentrer ses efforts sur ces domaines devenus essentiels pour les entreprises et les organisations, tant leur rôle est déterminant dans l'économie mondiale. Le marché de la digitalisation poursuit une croissance soutenue, ouvrant de nombreuses perspectives. En particulier, le marché international du HPC — estimé aujourd'hui entre 55,7 milliards à 59,1 milliards de dollars. Les prévisions de croissance sont solides : le marché devrait croître à un rythme annuel composé (CAGR) d'environ 7,2 % à 7,5 % entre 2025 et 2030-2035 selon différentes études. À plus long terme, certaines projections tablent sur une valeur de marché mondiale dépassant 124,2 milliards de dollars d'ici 2035.[1]

[1] High Performance Computing Market Size & Outlook, 2030

Le pôle **TECHNOLOGIE**, second pilier des activités du Groupe, couvre des expertises variées telles que l'ingénierie des transports, l'environnement, les télécommunications et les infrastructures. Ces dernières années, ce pôle bénéficie notamment de la progression soutenue des activités au Brésil.

Afin de consolider son chiffre d'affaires et d'accélérer sa dynamique de croissance, le Groupe concentre ses efforts commerciaux sur ses segments les plus rentables et à fort potentiel — notamment le HPC, l'Infraprod et les télécommunications au Brésil. Parallèlement, il veille attentivement à la maîtrise de sa structure de coûts fixes afin de préserver une trajectoire de marge en amélioration.

1 . 1.Organigramme du Groupe

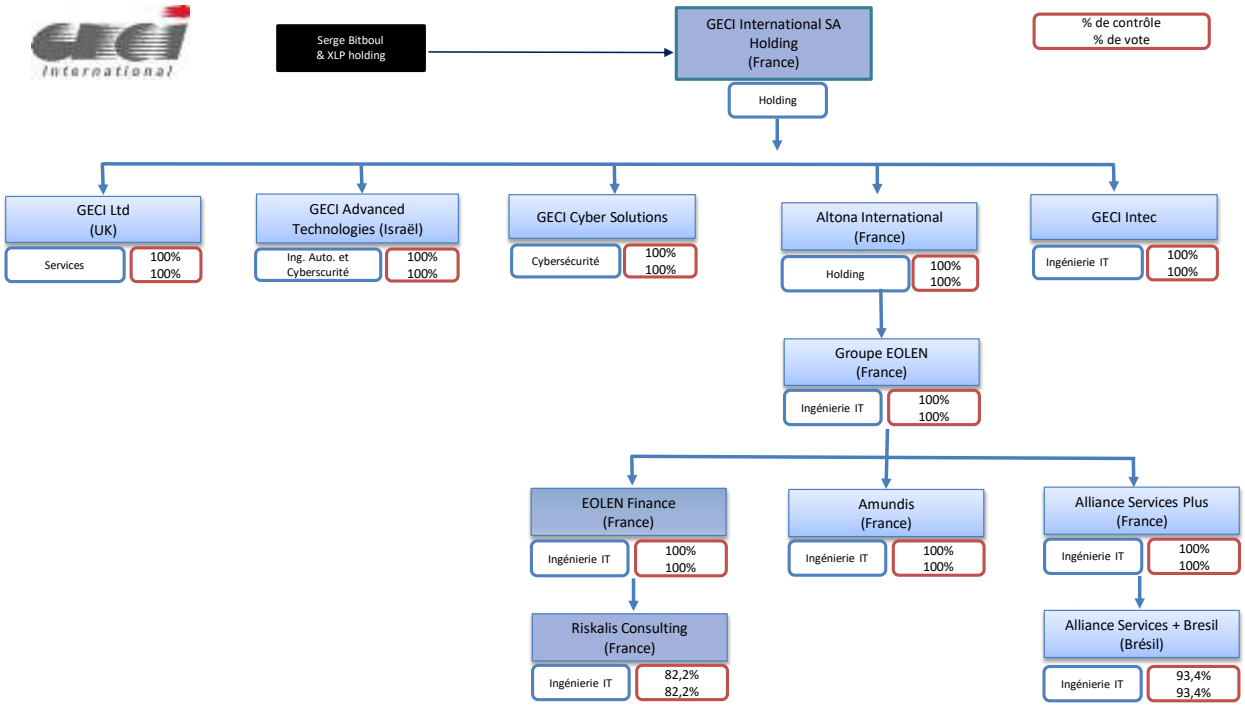

Taille du Marché de l'Informatique Haute Performance, Part, Croissance et Rapport Industriel, 2030
High Performance Computing Market size to hit $142.85 billion by 2037 | 7.5% CAGR Forecast
High-Performance Computing Market | Global Market Analysis Report - 2035

1 . 2. Informations chiffrées à fin septembre 2025

GECI International (la « Société ») a poursuivi au cours du premier semestre 2025-26 la mise en œuvre de sa transformation stratégique, articulée autour de trois activités à forte valeur ajoutée :

I. le Calcul Haute Performance (HPC) et la simulation numérique en France, développés au sein de la filiale AS+,
II. l'informatique financière (infogérance et IT financière) portée par Eolen France, avec un repositionnement stratégique autour d'une réorientation de ses activités vers des services numériques intégrés et à plus forte valeur ajoutée, et
III. les solutions Smart City et télécoms au Brésil, portées par AS+ Do Brasil, filiale du Groupe Eolen bénéficiant d'une implantation solide et d'une dynamique commerciale soutenue dans la région.

Sur la période d'avril à septembre 2025, la Société enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 9,31 millions d'euros, en croissance de +1,9 % à taux de change constant (–3,1 % à taux de change courant). Le chiffre d'affaires se répartit entre le Brésil (56,2 %) et la France (43,8 %). L'activité brésilienne a été affectée par un effet défavorable de change de 0,48 million d'euros, soit –5 % du chiffre d'affaires, lié à la dépréciation du real brésilien face à l'euro.

La progression soutenue d'AS+ Do Brasil (+17 %) et d'AS+ en France (+10 %), portée par l'obtention de nouveaux référencements et la montée en puissance de contrats majeurs, a permis de compenser le repli conjoncturel des activités d'Eolen France (–27 %). Cette dernière poursuit sa transition vers des offres full-services, combinant assistance technique, prestations au forfait, centres de services internationaux 24/7/365, ainsi que des expertises renforcées en DevOps et en modernisation logicielle, afin d'améliorer durablement son positionnement sur des segments à plus forte marge.

Chiffre d'Affaires

en M€	Avr.25 à Sep.25		Avr.24 à Sep.24		Variation
	en M€	en % du CA	en M€	en % du CA	
Technologie					
Brésil	5,18	55,7%	4,82	50,2%	+ 7,4%
Energie Transport Industrie	0,05	0,5%	0,15	1,5%	- 66,0%
Total	**5,23**	**56,2%**	**4,97**	**51,7%**	**+ 5,2%**
Digital					
Banque et Assurances	1,46	15,7%	2,02	21,0%	- 27,5%
Infogérance et Cyber	0,50	5,4%	0,69	7,2%	- 27,4%
HPC	2,11	22,7%	1,92	20,0%	+ 9,7%
Total	**4,08**	**43,8%**	**4,64**	**48,3%**	**- 12,1%**
Chiffre d'Affaires Total	***9,31***	***100%***	***9,61***	***100%***	***- 3,1%***

Afin de permettre une comparaison sur une base homogène, l'effet de change défavorable de la monnaie brésilienne a été neutralisée.

en M€ *à taux de change constant*	Avr.25 à Sep.25		Avr.24 à Sep.24		Variation
	en M€	en % du CA	en M€	en % du CA	
Technologie					
Brésil	5,66	57,8%	4,82	50,2%	+ 17,4%
Energie Transport Industrie	0,05	0,5%	0,15	1,5%	- 66,0%
Total	**5,71**	**58,3%**	**4,97**	**51,7%**	**+ 14,9%**
Digital					
Banque et Assurances	1,46	15,0%	2,02	21,0%	- 27,5%
Infogérance et Cyber	0,50	5,1%	0,69	7,2%	- 27,4%
HPC	2,11	21,6%	1,92	20,0%	+ 9,7%
Total	**4,08**	**41,7%**	**4,64**	**48,3%**	**- 12,1%**
Chiffre d'Affaires Total	***9,79***	***100%***	***9,61***	***100%***	***+ 1,9%***

- **Le pôle Technologie : 5,23 millions d'euros, soit 56,2 % du chiffre d'affaires du semestre**

Le **Pôle Technologies** (5,2 millions d'euros, soit 56,2% du chiffre d'affaires semestriel) progresse de + 5,2 % sur un an (+14,9% à taux de change constant). Cette dynamique est principalement

portée par AS+ Do Brasil, en hausse de + 17,4 % à taux de change constant, grâce au déploiement de contrats majeurs dans le secteur des smart cities et des télécoms au Brésil.

- **Le pôle Digital : 4,08 millions d'euros, soit 43,8 % du chiffre d'affaires du semestre**

Le **Pôle Digital** (4,1 millions d'euros, soit 43,8% du chiffre d'affaires semestriel) confirme la forte montée en puissance du HPC, cœur des priorités stratégiques du Groupe, avec une croissance de près de + 10 %. Les activités d'Eolen en France (infogérance et IT financière) sont en retrait compte tenu d'un contexte de marché tendu et de réduction drastique des budgets de plusieurs clients. Au global, le chiffre d'affaires du pôle Digital est en retrait de – 12,1 % sur la période.

- **Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique**

Au 30 septembre 2025 (premier semestre 2025-26), le chiffre d'affaires consolidé du Groupe se répartit essentiellement entre la France (44,3%) et le Brésil (55,7%).

en M€	Avr.25 à Sep.25		Avr.24 à Sep.24		Variation
	en M€	en % du CA	en M€	en % du CA	
Brésil	5,18	55,7%	4,82	50,2%	+ 7,4%
France	4,13	44,3%	4,78	49,8%	- 13,7%
Chiffre d'Affaires Total	***9,31***	***100%***	***9,61***	***100%***	***- 3,1%***

Afin de permettre une comparaison sur une base homogène, l'effet de change défavorable de la monnaie brésilienne a été neutralisée.

en M€	Avr.25 à Sep.25		Avr.24 à Sep.24		Variation
	en M€	en % du CA	en M€	en % du CA	
Brésil	5,66	57,8%	4,82	50,2%	+ 17,4%
France	4,13	42,2%	4,78	49,8%	- 13,7%
Chiffre d'Affaires Total	***9,79***	***100%***	***9,61***	***100%***	***+ 1,9%***

Résultat

En M€	Semestre 1 2025-2026	2024-2025	Ecart
Chiffre d'affaires	9,3	9,6	(0,3)
Résultat opérationnel courant	(0,1)	0,1	(0,2)
en %	-1%	1%	
Résultat courant avant impôt	0,1	(0,0)	0,2
résultat net consolidé	0,0	(0,2)	0,3
Résultat net part du Groupe	0,0	(0,3)	0,3

- **Résultat opérationnel courant**

Le résultat opérationnel courant s'établit à (0,14) million d'euros, contre +0,10 million d'euros au premier semestre de l'exercice 2024-25. Ce recul s'explique principalement par le renforcement des efforts commerciaux engagés au cours de la période. Ces actions, destinées à soutenir le développement des pôles stratégiques et à accroître la visibilité du Groupe auprès de nouveaux prescripteurs, constituent un investissement à moyen terme dont les retombées sont attendues sur les prochains exercices.

Le résultat a également été impacté par des dépenses non récurrentes liées au transfert du siège social, comprenant notamment des coûts de relocalisation, d'aménagement et d'adaptation organisationnelle. Ces éléments ponctuels ont temporairement pesé sur la performance opérationnelle, mais n'affectent pas la dynamique structurelle du Groupe.

- **Résultat net**

Après prise en compte des ajustements et reprises de provisions antérieures pour un montant de 0,4 million d'euros, des charges financières nettes, incluant les intérêts liés aux obligations et l'amortissement des primes d'émission pour un total de 0,1 million d'euros, ainsi que d'une charge d'impôt de 0,1 million d'euros, le résultat net part du Groupe pour le premier semestre 2025-26 s'établit à +0,02 million d'euros.

Ce résultat marque une amélioration sensible par rapport à la perte de (0,3) million d'euros enregistrée sur la même période de l'exercice précédent, reflétant l'impact favorable des reprises de provisions et la maîtrise progressive des coûts financiers. Cette progression témoigne également des premiers effets des actions engagées pour améliorer la performance opérationnelle et renforcer la structure financière du Groupe.

Situation Financière

En M€	Semestre 1		Variation		Semestre 1	Exercice 12 mois	Variation	
	2025-2026	2024-2025		En %	2025-2026	2024-2025		En %
Résultat net part du Groupe	0,017	(0,257)	0,274	-107%	0,017	(0,870)	0,887	-102%
Capital social	1,073	0,896	0,178	20%	1,073	1,016	0,057	6%
Primes d'émission	3,811	4,685	(0,874)	-19%	3,811	4,755	(0,944)	-20%
Capitaux Propres (Part du Groupe)	4,901	5,323	(0,422)	-8%	4,901	4,901	(0,000)	0%
Endettement	*3,659*	*2,465*	*1,195*	*48%*	*3,659*	*3,202*	*0,457*	*14%*
Trésorerie et équivalents	*0,220*	*0,730*	*(0,510)*	*-70%*	*0,220*	*0,716*	*(0,496)*	*-69%*

Après prise en compte du résultat semestriel, les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 4,9 millions d'euros au 30 septembre 2025, un niveau globalement stable par rapport au 31 mars 2025. Ils apparaissent toutefois en retrait par rapport au 30 septembre 2024 (5,3 millions d'euros), une évolution principalement liée au changement de périmètre, consécutif à la prise de contrôle à 100 % par GECI International de sa filiale Altona International. Cette variation intègre également les opérations d'augmentation de capital réalisées au cours de la période, notamment au titre des attributions gratuites d'actions et de l'exercice de BSA_3.

Au 30 septembre 2025, l'endettement financier net ressort à 3,4 millions d'euros, contre 2,5 millions d'euros à fin mars 2025. Cette progression résulte principalement du retraitement IFRS 16 lié au transfert du siège social du Groupe, générant un impact de 0,8 million d'euros. Pour mémoire, la trésorerie à fin mars 2025 intégrait les encaissements liés à l'émission des $OBSA_2$.

L'endettement financier se décompose comme suit :

(i) 0,4 million d'euros de dettes financières (y compris découverts), contre 0,5 million d'euros à fin mars 2025 ;
(ii) 0,9 million d'euros d'avance de factoring, contre 0,8 million d'euros ;
(iii) 1,2 million d'euros de dettes nettes liées aux obligations simples assorties de BSA (OBSA), contre 1,7 million d'euros ;
(iv) 0,9 million d'euros au titre du retraitement des loyers IFRS 16, contre 0,2 million d'euros ;
(v) 0,2 million d'euros d'apport en compte courant de l'actionnaire de référence, témoignant du soutien renouvelé de ce dernier envers le Groupe.

1 . 3. Faits marquants

Transfert du siège social

Le bail des locaux situées au 37 rue Boissière 75116 PARIS a pris fin le 28 février 2025. La Société a transféré son siège social au 62 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt depuis le 1er avril 2025.

Fin du contrat de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles

Le 8 avril 2025, la Société a annoncé la résiliation du contrat de de financement en Obligations Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles (« ORNAN ») d'un montant nominal de 10 millions d'euros, conclu le 12 mai 2023 avec Yorkville Advisors. Seuls 0,25 million d'euros avaient été utilisés.

Augmentation de capital

Le 4 mars 2024, le Conseil d'administration a mis en place un plan d'attribution gratuite, sur la base de la 18ème résolution de l'assemblée générale mixte du 27 septembre 2023. Il a été ainsi distribué 55 000 actions définitivement acquises en avril 2025.

En juin 2025, 1 800 BSA_3 ont été exercés donnant lieu à la création de 1 800 actions nouvelles.

Report du remboursement des mensualités des obligations simples avec des bons de souscription attachés

Le 14 août 2025 le Groupe a obtenu le soutien des porteurs d'obligations simples (« OS ») pour modifier certaines modalités de ces instruments financiers émis le 18 février 2025. Les principaux ajustements décidés sont :

(i) Suspension de l'amortissement des OS jusqu'en juin 2026, avec reprise des remboursements mensuels à cette date.
(ii) Prolongation de la maturité des OS et des BSA de dix mois, soit jusqu'au 18 mars 2027.
(iii) Ajustement des primes de remboursement et possibilité pour les porteurs d'OS de participer aux augmentations de capital par compensation de créances.
(iv) Ajustement des conditions d'exercice des BSA pour maintenir leur attractivité.

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques lors de l'émission initiale et les modifications enregistrées.

Caractéristiques	Avant	Après modification
Maturité des OS	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Calendrier d'amortissement	Amortissement mensuel dès le 18 mars 2025 (1/15ème)	Suspension du 18 août 2025 (inclus) au 18 juin 2026 (exclus), reprise ensuite
Prime de remboursement - initiative Société	15% à l'émission, diminuant de 1% par mois jusqu'à 0%	Prime fixe de 7,5% sur le principal
Prime de remboursement - initiative porteur	Non prévue	7,5% du nominal amorti lors des remboursements anticipés en cas d'exercice des BSA ou de souscription à une augmentation de capital de la Société via compensation de créances
Possibilité de remboursement anticipé par le porteur		Ajout d'un cas de remboursement anticipé des OS en cas de suspension >60 jours ou radiation sur Euronext Growth Paris
Participation aux augmentations de capital	Non prévue	Possible par compensation de créances avec OS détenues
Maturité des BSA	18-mai-26	18 mars 2027 (+10 mois)
Période d'exercice des BSA	18 mai 2025 – 18 mai 2026	18 mai 2025 – 18 mars 2027
Ajustement de la parité d'exercice	18 juillet 2025 et 18 décembre 2025	Le 18 juillet 2025 et à la fin de chaque trimestre calendaire à compter du 18 juillet 2025 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSA.

Conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA_3 émis le 18 février 2025, le 18 juillet 2025, un premier ajustement de la parité « reset » a été calculé sur la base de :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 18 juillet 2025 (tel que publié par Bloomberg) : 3,3775 euros (26 juin 2025)
- la parité des BSA_3 en vigueur immédiatement avant le Reset : 1
- le prix d'exercice des BSA_3 : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA_3 = 3,68 / 3,3775 = 1,090 (arrondi à la 3ème décimale la plus proche)

Toujours conformément à la clause 5.3 des T&C des BSA_3 émis le 18 février 2025, et suite à la modification des caractéristiques en rapport avec le report des mensualités acté le 14 août 2025, un nouvel ajustement de la parité « reset », a été déterminé le 30 septembre 2025 :

- le plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes au cours des trente (30) jours calendaires précédant immédiatement le 30 septembre 2025 (tel que publié par Bloomberg) : 2,6061 euros (8 septembre 2025)
- la parité des BSA_3 en vigueur immédiatement avant le Reset : 1,090 (post ajustement du 18/07/2025)
- Le prix d'exercice des BSA_3 : 3,68 euros
- la nouvelle parité des BSA_3 = 3,68 / 2,6061 = 1,412 (arrondie à la 3ème décimale la plus proche)

Pour rappel, les caractéristiques des BSA_2 issus de l'émission des obligations simples en avril 2024, suivent les modifications des BSA_3, notamment sur la parité. Soit 5,75 euros / 2,6061 = 2,206.

1 . 4.Événements postérieurs au 30 septembre 2025

En octobre 2025, 7 004 BSA_3 ont été exercés et ont fait l'objet de la création de 9 889 actions nouvelles à travers une augmentation de capital.

1 . 5.Perspectives

Porté par une dynamique de croissance maîtrisée et une structure financière assainie, GECI International entend accélérer son développement sur des marchés technologiques à forte valeur ajoutée, en particulier le calcul haute performance (HPC), l'intelligence artificielle, le cloud, la cybersécurité et les smart cities. L'ensemble de ces segments constitue le socle de la stratégie de création de valeur du Groupe pour les prochaines années.

AS+ (France) : Renforcement du positionnement sur le HPC et montée en puissance commerciale

En France, la filiale AS+ poursuit le renforcement de son positionnement sur le marché du calcul haute performance (HPC) et de la simulation numérique, domaines dans lesquels elle bénéficie d'une expertise reconnue et d'une base de clients grands comptes. L'activité connaît une dynamique favorable, soutenue par :

- le déploiement de prestations à forte valeur ajoutée (audits d'architectures, optimisation IA, maintenance premium),
- la montée en puissance de contrats auprès d'acteurs majeurs de l'aéronautique, de l'énergie, de la recherche et des infrastructures critiques,
- un volume croissant d'appels d'offres et de consultations, confirmant l'attractivité de l'offre AS+ sur des segments stratégiques du HPC.

Le semestre a été marqué par plusieurs avancées commerciales significatives auprès de grands donneurs d'ordres tels que Safran, Airbus Helicopters, TotalEnergies, EDF, l'ONERA, le CEA, EGIS et Ifremer, couvrant un large spectre de prestations : audits et optimisations HPC, évolutions logicielles, maintenance applicative, assistance technique, et projets de migration ou d'extension d'infrastructures.

Ce pipeline diversifié — mêlant prestations récurrentes, renouvellements de marchés structurants et nouveaux projets à forte intensité technologique — offre à AS+ une visibilité favorable sur son activité 2025-26 et 2026-27, avec une croissance à deux chiffres attendue. L'ouverture progressive

de nouveaux secteurs (banque, assurance) et les premières démarches d'expansion au Benelux renforcent également les perspectives de développement de la filiale.

Eolen France : poursuite du redéploiement stratégique

Eolen France poursuit son repositionnement vers des activités full-services à forte valeur ajoutée, combinant assistance technique, prestations au forfait, centres de services internationaux 24/7/365, DevOps, infogérance et modernisation logicielle.

La baisse d'activité dans les domaines IT historiques demeure contenue, dans un contexte de transition maîtrisée. Les recrutements ciblés réalisés au premier semestre devraient favoriser un retour progressif à la croissance au second semestre.

AS+ Do Brasil : dynamique soutenue et croissance à deux chiffres

Au Brésil, AS+ Do Brasil devrait poursuivre une croissance robuste, tirée par :

- la récurrence élevée de ses contrats,
- l'extension vers des prestations de maintenance,
- un haut niveau de satisfaction des donneurs d'ordres.

La filiale bénéficie d'une visibilité solide sur son pipeline commercial.

Optimisation opérationnelle et perspectives financières

Le programme de rationalisation initié en 2024-25 continue de se déployer. Les actions engagées – optimisation des coûts, réallocation des ressources, renforcement des processus internes – devraient commencer à produire des effets mesurables dès l'exercice en cours.

Sous réserve d'un environnement macroéconomique stable, ces initiatives doivent permettre de :

(i) consolider la rentabilité opérationnelle,
(ii) soutenir une amélioration progressive du résultat net,
(iii) renforcer durablement l'efficacité opérationnelle du Groupe.

Fidèle à sa vision d'une croissance responsable, GECI International place l'innovation technologique, l'efficacité opérationnelle et la durabilité au cœur de sa stratégie. Le Groupe entend ainsi répondre aux enjeux majeurs auxquels sont confrontés ses clients et consolider ses positions sur des marchés en profonde transformation.

1 . 6.Facteurs de Risques et principales incertitudes

Ces éléments sont décrits dans le paragraphe « Facteurs de risques » du rapport de gestion inclus dans le rapport financier annuel de l'exercice clos le 31 mars 2025, et appellent les mises à jour suivantes :

1.4.a. Risques financiers

Risque de liquidité/trésorerie

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement aux autres obligations financières. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Les dettes financières du Groupe, à la date du 30 septembre 2025, s'établissent à 3,7 millions d'euros. Une partie des dettes financières sont :

- l'application de l'IFRS 16 sur le retraitement des loyers pour 0,92 million d'euros ;
- des avances consenties sur créances cédées à hauteur de 0,91 million d'euros ;
- des émissions d'OBSA pour un montant de 1,18 million d'euros ;
- un compte courant d'actionnaire pour un montant de 0,22 million d'euros ;
- des dettes financières de 0,43 million d'euros (y compris un découvert).

Le tableau dans la partie « risque de taux » illustre la répartition des dettes selon leur nature et leurs catégories.

Le plan de trésorerie a été établi en tenant compte, dans le calcul du fonds de roulement sur les douze prochains mois, de l'ensemble des échéances et obligations financières du Groupe, notamment des différents remboursements à honorer. Les dettes fiscales et sociales ont fait l'objet de moratoires, permettant d'étaler leur règlement.

Conformément à la méthodologie appliquée lors de la clôture au 31 mars 2025, ainsi que lors des exercices précédents, les risques et provisions n'ont pas été intégrés dans les prévisions de trésorerie. Cette approche s'appuie sur plusieurs critères :

(i) l'état d'avancement des procédures (absence de clôture d'instruction, échanges en cours entre les parties, dossiers en phase d'analyse, nouvelles demandes en préparation par la Société) ;

(ii) l'analyse juridique détaillée des dossiers ;
(iii) l'évaluation du caractère certain ou incertain des probabilités de sortie de trésorerie ;
(iv) les avis rendus par les conseils juridiques de la Société.

Les impacts potentiels des litiges sur le plan de trésorerie sont présentés dans la note 6.6.4 « Base de préparation des états financiers consolidés et continuité d'exploitation » du Rapport Financier Annuel 2024-25.

Ce plan, intégrant les filiales françaises, a été élaboré en tenant compte de la conjoncture actuelle. Les prévisions d'activité reposent sur un scénario d'exploitation normatif incluant une hypothèse prudente de croissance du chiffre d'affaires.

Le Groupe a limité sa consommation de trésorerie grâce à une réduction significative des frais généraux. Par ailleurs :

- l'échéance de remboursement des OBSA a été reportée à juin 2026 ;
- certains instruments financiers toujours en circulation (BSA_2 et BSA_3) sont susceptibles d'être exercés, constituant ainsi une source de financement complémentaire à court et moyen termes ; l'ajustement de la parité des BSA_2 et BSA_3 a été réalisé afin d'en maintenir l'attractivité et d'encourager l'exercice de ces bons de souscription ;
- la Société a demandé le remboursement des crédits d'impôt recherche (CIR) 2021 à 2024, une procédure en cours d'instruction et susceptible d'aboutir favorablement avant les douze prochains mois. Par le passé, les CIR du Groupe ont été validés sans décote.

En complément, l'actionnaire de référence a apporté son soutien financier via des apports en compte courant, renforçant la capacité du Groupe à faire face à ses obligations. L'ensemble de ces financements permet au Groupe de disposer des ressources nécessaires pour couvrir ses besoins de trésorerie à court et moyen termes. La Société considère ainsi disposer d'une réserve de liquidités suffisante pour renforcer son fonds de roulement, apurer les dettes échues et moratoriées, et poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie. Elle pourra, le cas échéant, recourir à d'autres financements destinés à consolider sa structure financière.

En tenant compte de ces éléments, le plan de trésorerie, suivi quotidiennement, fait ressortir un excédent à l'issue de la période de douze mois. Toutefois, la Société estime que le niveau de criticité du risque de liquidité demeure élevé à court et moyen termes, compte tenu du contexte de marché et de la sensibilité des prévisions associées.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond pour le Groupe à la possibilité d'une perte financière résultant du défaut d'un client ou d'une contrepartie financière à honorer ses engagements contractuels. Ce

risque provient principalement des créances clients, et sa maîtrise constitue un enjeu essentiel pour assurer la stabilité financière du Groupe.

L'exposition au risque de crédit dépend essentiellement des caractéristiques et de la solidité financière des clients. Dans ce cadre, le Groupe applique une politique stricte de suivi des créances, reposant sur une surveillance continue des encours. Les clients dont les montants dus dépassent un seuil défini dans le contrat d'affacturage font l'objet d'analyses approfondies de profil de risque. Cette démarche préventive est renforcée par la qualité du portefeuille client, composé majoritairement de grands groupes industriels internationaux, ce qui limite fortement la probabilité de défaillance.

Chaque créance fait l'objet d'un examen individuel afin d'identifier les pertes potentielles. Lorsqu'un risque est identifié, une provision adaptée est constituée sans attendre l'échéance contractuelle de règlement, généralement fixée à 60 jours. Les créances en contentieux, pour lesquelles la récupération est jugée irrémédiablement compromise, sont provisionnées à 100 %. À ce jour, le Groupe n'a pas constaté de difficultés significatives de recouvrement, ce qui atteste de l'efficacité des procédures internes et de la robustesse du portefeuille client.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au coût amorti des actifs financiers figurant au bilan. Sur la base des analyses réalisées, la Société estime être modérément exposée à ce risque à court et moyen termes.

Risques liés à d'éventuels engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept.25			Mars.25
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine [1]	**1 000**		1 000	7 116
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune [2]	**500**		500	500
Engagements hors bilan	**1 500**	**0**	**1 500**	**7 616**

[1] La société GECI International s'est portée garante auprès de la Région Lorraine du remboursement de trois avances consenties à la société Sky Aircraft pour un montant total de 21,2 millions d'euros. Parallèlement, GECI Aviation avait également garanti l'une de ces avances, d'un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été appelées par la Région en décembre 2012 et janvier 2013, conduisant au paiement cumulé de 4 millions d'euros par le Groupe.

Sur la base des analyses juridiques réalisées, GECI International a estimé que les conditions de remboursement des deux premières aides n'étaient pas réunies :

- 9,1 millions d'euros liés à l'implantation industrielle, remboursables uniquement si la société Sky Aircraft s'installait dans une autre région, ce qui n'a jamais été le cas ;
- 7,1 millions d'euros liés à l'industrialisation, remboursables à compter de la vente du premier avion, événement qui ne s'est jamais produit ; tandis que la troisième aide, une avance de trésorerie, pouvait être assimilée à une participation publique au projet industriel initial.

Le 16 avril 2013, le Tribunal de commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft. Par un jugement du 27 avril 2021, le Tribunal judiciaire de Metz a considéré que seules les deuxième (7 millions d'euros) et troisième (5 millions d'euros) avances pouvaient faire l'objet d'une mise en jeu de la garantie à l'égard de GECI International, soit un périmètre inférieur à celui revendiqué initialement par la Région.

Il est rappelé qu'un protocole d'accord signé en 2014 entre GECI International et la Région Lorraine encadre strictement l'exercice de ces garanties et la possible imputation des 4 millions d'euros déjà payés. Ce protocole prévoit notamment que tout remboursement éventuel serait subordonné à la réalisation d'un résultat net positif et plafonné à 10 % du résultat net annuel, ce qui demeure applicable et a été confirmé par la Cour d'appel de Metz.

Par un arrêt du 11 mai 2023, la Cour d'appel a confirmé l'existence des créances de garantie au titre des deuxième et troisième avances, mais sans condamner GECI International à un paiement, hormis les indemnités de procédure et les dépens. GECI International a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

En janvier 2024, la Région Grand Est a sollicité la radiation du pourvoi, mais cette demande a été rejetée par ordonnance en mai 2024, permettant la reprise de l'instance.

Décision de la Cour de cassation du 3 décembre 2025

Par un arrêt du 3 décembre 2025, la Cour de cassation a jugé que la garantie souscrite pour la première avance (2011) était inopposable à la Société, faute d'autorisation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce. En conséquence, aucune créance de 6,1 millions d'euros (montant versé au titre de cette première avance) ne peut être et n'aurait pas du être réclamée à GECI International. La Cour a statué sans renvoi, rendant cette solution définitive.

La garantie de la première avance n'étant plus revendiquée depuis le jugement de première instance, ne reste plus que la troisième et dernière avance de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont déjà retenus depuis 2014. L'exigibilité du solde de 1 million d'euros est strictement

encadrée par un protocole, qui limite tout remboursement éventuel dans la limite de 10 % du résultat net annuel de la société holding GECI International.

Compte tenu, (i) du caractère subordonné et conditionné de toute dette éventuelle, (ii) de l'absence de décision définitive imposant un paiement, (iii) et des règles du protocole de 2014, le Groupe a décidé de provisionner ce contentieux uniquement en annexes des comptes annuels, conformément au principe de prudence et à la nature incertaine des flux de trésorerie concernés.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010, 9 décembre 2020 et 17 décembre 2024. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2025. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2028.

Le degré de criticité de ce risque est estimé « moyen » à court terme. A long terme, selon les issues des procédures évoquées sur le point n° 1, le degré de criticité peut évoluer.

Risque de taux.

Le risque de taux porte uniquement sur les avances sur créances cédées au factor, les autres dettes financières (comme les OBSA) n'étant pas soumises à des taux d'intérêts variables. Ce risque s'est considérablement réduit.

En k€	Sept.25				Mars.25
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Retraitement Loyers IFRS 16 (1)	925	177	485	263	160
OBSA (2)	1 176	362	814		1 684
Comptes courants actionnaires (3)	218	218			14
Factor (4)	906	906			818
Découverts et autres	434	434			526
Dettes financières	**3 659**	**2 098**	**1 299**	**263**	**3 202**
dont court et moyen terme	*2 098*	*2 098*			*2 640*
dont long terme	*1 562*		*1 299*	*263*	*563*
Disponibilités et assimilés	**(220)**	**(220)**			**(716)**
Endettement (Trésorerie) Net(te)	**3 440**	**1 878**	**1 299**	**263**	**2 486**

(1) Retraitement des loyers à Roanne, Boulogne-Billancourt et au Brésil (IFRS 16) ;

(2) En février 2025, la société a émis 18 405 d'OBSA$_2$ au taux de 12% remboursable sur 15 mois. En août 2025, les obligataires lui ont accordé le report des mensualités en juin 2026, après le paiement de 4 échéances, il reste donc 1,2 million d'euros.

(3) Comptes courants des sociétés XLP Holding, Centurion et Serge Bitboul.

(4) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont Groupe EOLEN, et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle, établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,29% HT des créances cédées avec un minimum de 30 K€ HT par an.

En conclusion, la Société estime être peu exposée au risque de taux, à court, moyen ou long terme.

Risques liés au remboursement des OBSA$_2$

Les évènements constitutifs de défaut, qui pourraient obliger la Société à rembourser les OBSA$_2$ non remboursées en principal et intérêts, sont :

- défaut de la Société dans le paiement d'un Amortissement Mensuel ;
- défaut croisé (i.e., la Société ne paie pas à sa date d'échéance, après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus, un endettement financier quelconque au titre de tout acte ou contrat relatif à un endettement financier souscrit par la Société dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'endettement(s) financier(s) en cause

excède cinq cent mille (500.000) euros ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises), à moins que la Société n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ladite dette par tout moyen de droit ;

- ouverture d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire visée au Livre VI du Code de commerce, cession partielle ou totale de la Société, nomination d'un mandataire ad hoc dans le cadre de difficultés financières ou ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la Société ;
- mise en œuvre d'une procédure de liquidation amiable ou cessation d'activité de la Société ; et changement de contrôle de la Société (la notion de contrôle s'entendant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), étant précisé que ce cas de défaut donnera droit à un remboursement à un montant égal à 125% du pair, en sus des intérêts courus.

Ces éléments constituent des conditions habituelles, pour ce type d'opération. Compte tenu du taux d'intérêt élevé de ce type de financement, le risque existe en cas de baisse significative d'activités. Néanmoins, le recours de la Société à ce financement, a pour but de pérenniser sa situation financière, ce qui devrait limiter ces risques. L'exposition de la Société a ce risque reste élevé sur le court et moyen termes.

Risque de change.

Le Groupe est peu exposé à ce risque car la politique du Groupe est de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. En d'autres termes, un contrat sera le plus souvent facturé dans la devise correspondant aux principaux coûts de réalisation du contrat. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture.

Une analyse de change du Groupe sur l'exercice montre que le risque de change consolidé du Groupe est principalement porté par :

- l'endettement intragroupe libellé en Euros pour les filiales GECI Ltd (UK), AS+ Do Brasil (Brésil) et GECI Advanced Technologies (Israël) ;
- les soldes bancaires et le netting en devises étrangères du solde Créances commerciales/Crédit Fournisseur (principalement sur GECI Ltd) ;
- le Résultat net des filiales étrangères (essentiellement le Brésil)

Le chiffre d'affaires de la filiale au Brésil est de 33,1 millions de Réal Brésilien (BRL) pour l'exercice fiscal pro forma (avril 2025 à septembre 2025), soit 5,2 millions d'euros. L'impact lors de cet exercice est important car il représente 5% du chiffre d'affaires consolidé total.

Durant l'exercice, Il n'y a pas eu de chiffre d'affaires des filiales en Angleterre et en Israël.

Le tableau de change utilisé est le suivant :

Devises étrangères en €	Taux clôture	Taux ouverture	Taux moyen N	Taux moyen N-1
Royaume Uni - GBP	1,14495	1,191604	1,16609	1,18857
Brésil - BRL	0,16017	0,16497	0,15639	0,16636
Israël - ILS	0,257825	0,252984	0,25051	0,25274

1.4.b. Risques liés à l'activité de la Société

Risques liés au marché et à la concurrence

Le pôle Conseil en Technologie de GECI International évolue dans un environnement particulièrement concurrentiel, notamment sur ses marchés clés que sont l'Europe et le Brésil (et, plus largement, l'Amérique du Sud). Le secteur poursuit sa concentration autour d'acteurs majeurs, rendant l'accès aux opportunités commerciales plus sélectif et exigeant.

Dans ce contexte, le référencement auprès des grands donneurs d'ordres constitue un enjeu stratégique déterminant : il conditionne la capacité du Groupe à participer aux appels d'offres structurants, renforce sa crédibilité auprès des clients et permet de sécuriser une part significative du chiffre d'affaires. Ces dispositifs contribuent également à une meilleure visibilité opérationnelle et commerciale.

Toutefois, cette intensification de la concurrence peut entraîner une pression accrue sur les prix et les marges, susceptible d'affecter la rentabilité des prestations et, par ricochet, les performances globales du Groupe.

Pour faire face à ces défis, GECI International s'appuie sur plusieurs leviers différenciants :

- une expertise reconnue dans des métiers à forte technicité, tels que l'ingénierie de structure et l'intégration de systèmes complexes ;
- un élargissement continu de son portefeuille de services à forte valeur ajoutée, intégrant innovation, maîtrise technique et adaptation aux besoins spécifiques des clients ;
- une politique active de partenariats stratégiques, à la fois commerciaux et capitalistiques, favorisant l'accès à de nouveaux marchés et renforçant sa compétitivité.

Cette stratégie contribue à créer des synergies entre les pôles Digital et Technologie, permettant au Groupe de proposer des solutions intégrées et différenciantes dans des domaines en croissance, tels que les services industriels avancés et les smart cities.

Le Groupe bénéficie en outre d'un portefeuille solide de clients récurrents, composé en majorité de grands comptes internationaux opérant dans les secteurs où il concentre son développement. Conscient d'un contexte économique et géopolitique instable (inflation, tensions internationales, volatilité des marchés, risques sanitaires), GECI International demeure particulièrement vigilant et agile, prêt à ajuster ses orientations commerciales et organisationnelles pour préserver sa résilience et la pérennité de ses performances.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité du risque concurrentiel est évalué comme élevé à moyen et long termes.

Risques liés à la conjoncture

À l'instar de l'ensemble du secteur des services numériques, le Groupe demeure exposé au ralentissement de la croissance qui affecte certains marchés sur lesquels il opère. Les tensions macroéconomiques, la baisse des investissements IT observée depuis 2024-2025, ainsi que la rationalisation des dépenses technologiques dans plusieurs secteurs clients ont amplifié cette tendance, en particulier en Europe.

Dans ce contexte, le Groupe a enregistré un repli de ses activités d'infogérance (-27,4 %), segment traditionnellement sensible aux cycles économiques et aux arbitrages budgétaires des entreprises. Toutefois, cette contraction a été compensée par la dynamique de ses activités à plus forte valeur ajoutée :

- le **Calcul Haute Performance (HPC)**, dont l'activité progresse de +9,7 %, portée par une demande structurelle liée à l'intelligence artificielle, au cloud hybride et à la simulation numérique ;
- la filiale **AS+ Do Brasil**, qui enregistre une croissance de +7,7 % et de +17,4 % à taux de change constant, confirmant la résilience et le potentiel du marché sud-américain malgré un environnement inflationniste et une volatilité du real.

Ces performances résultent directement de la stratégie de recentrage sur des niches porteuses, appuyée par un effort renforcé de référencement auprès des grands donneurs d'ordres, devenu un facteur clé de compétitivité. Les équipes commerciales poursuivent cette dynamique, avec l'objectif d'élargir la base client, de sécuriser des contrats récurrents et d'atténuer l'impact de la conjoncture sur les résultats du Groupe.

Malgré ces éléments favorables, la Société considère que son exposition au risque lié à la dégradation du marché reste élevée à court et moyen termes, compte tenu :

- de la volatilité persistante des investissements numériques,
- du ralentissement de certaines activités historiques,

- et de la concurrence accrue sur les marchés matures.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre réduit de clients

La stratégie du Groupe repose aujourd'hui sur trois axes majeurs :

(i) **l'élargissement de sa base clients**, notamment grâce au développement d'approches de type mirroring visant à dupliquer des modèles commerciaux performants sur de nouveaux comptes ;
(ii) **l'extension progressive de ses activités vers des secteurs connexes**, permettant de capitaliser sur ses expertises technologiques existantes ;
(iii) **la valorisation de son savoir-faire et de sa connaissance des marchés internationaux**, à travers une offre de concepts, de solutions et de projets développés en partenariat avec des acteurs industriels de premier plan.

Cette stratégie vise à renforcer la **diversification du Groupe**, tant sectorielle que géographique, tout en consolidant son positionnement sur les marchés à forte valeur ajoutée. Dans ce cadre, le Groupe s'appuie sur ses relations privilégiées avec de grands prescripteurs et sur la notoriété de sa marque **EOLEN**, pour intégrer de nouveaux clients, obtenir de nouveaux référencements et accroître la profondeur de sa présence au sein de ses comptes historiques.

En parallèle, le Groupe multiplie ses **référencements auprès de grands donneurs d'ordres**, levier essentiel pour sécuriser une partie du chiffre d'affaires et garantir une meilleure visibilité sur l'activité future. Conscient que les sous-traitants restent une variable d'ajustement pour ces acteurs — avec un recours accru en période de croissance et une réduction en phase de contraction — le Groupe mise sur son expertise technique, la qualité de ses prestations et la solidité de ses référencements pour limiter cet effet cyclique et s'inscrire durablement dans les projets de ses prescripteurs.

Au regard de ces éléments, le degré de criticité de ce risque est estimé « moyen » à moyen et long termes, la diversification des activités et le renforcement des relations clients permettant d'atténuer une partie de cette exposition.

Risques de bonne fin sur les opérations au forfait

Dans les activités de conseil et de services en haute technologie, le Groupe peut être exposé aux risques liés **aux contrats au forfait**. Dans ce type de contrat, le prestataire s'engage à délivrer une prestation conforme au cahier des charges initial du client, dans un délai déterminé et pour un montant forfaitaire négocié. Ce modèle comporte un risque inhérent : toute dérive en termes de charge, de délais ou de périmètre peut affecter directement la rentabilité du projet.

La gestion de ces risques repose sur **un pilotage rigoureux des programmes**, incluant :

- des prévisions financières et opérationnelles régulières ;
- une replanification hebdomadaire des ressources ;
- une distinction stricte entre les travaux entrant dans le périmètre initial et ceux relevant de demandes complémentaires, susceptibles de faire l'objet d'une facturation additionnelle.

Lorsque certains clients historiques exigent la mise en place de contrats au forfait, le Groupe s'assure en amont que :

- le périmètre négocié couvre l'ensemble des dépenses nécessaires ;
- les objectifs du projet sont réalistes, compte tenu des ressources disponibles et des aléas potentiels ;
- les conditions d'exécution ne compromettent ni la qualité de service ni la rentabilité.

Au sein du Groupe EOLEN, l'exposition à ce type de risques demeure plus limitée, dans la mesure où la majorité des activités sont réalisées en Assistance Technique (régie). Les contrats au forfait concernent principalement les offres à forte intensité technologique, telles que les prestations HPC, pour lesquelles le Groupe dispose d'une expertise éprouvée.

Le Groupe maintient une vigilance renforcée sur ces projets, tant lors de la formulation des offres que durant leur exécution. Une sensibilisation régulière des équipes opérationnelles et un suivi strict des engagements permettent d'encadrer efficacement les risques associés.

Compte tenu de la structure actuelle des activités, le Groupe estime être faiblement exposé à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques en cas de croissance externe

Le Groupe a mené ces dernières années des opérations de croissance externe significatives. Bien que ces acquisitions aient contribué à renforcer son positionnement stratégique, elles s'accompagnent **de risques d'intégration inhérents** à ce type d'opérations.

En effet, l'intégration de sociétés nouvellement acquises peut révéler des coûts cachés ou des contraintes imprévues, tels que :

- des **litiges ou passifs non identifiés** lors des audits préalables ;
- des engagements hors bilan ;
- des **départs de collaborateurs clés** pouvant fragiliser la continuité opérationnelle ;
- ou encore **des besoins financiers plus importants que prévu**, notamment lorsque la société acquise présente une situation économique délicate.

Ces risques sont évalués **au cas par cas**, en fonction du profil, de la taille et de l'environnement financier de la société intégrée. Pour en limiter l'impact, le Groupe s'entoure régulièrement de conseils spécialisés pour mener des analyses opérationnelles, juridiques et financières approfondies, permettant d'anticiper au mieux les aléas d'intégration.

Parallèlement, GECI International poursuit une stratégie active **de partenariats et d'alliances capitalistiques**, destinée à créer des synergies avec ses pôles d'activité, élargir son périmètre de compétences et consolider ses positions sur des marchés ciblés. Ces opérations sont sélectionnées en fonction de leur capacité à renforcer durablement la valeur du Groupe, tout en maîtrisant le niveau de risque associé.

Au regard des procédures mises en place et de la nature des projets envisagés, la Société estime être modérément exposée à ce risque à court, moyen et long termes.

1.4.c. Risques juridiques

Propriété intellectuelle

La Société n'a aucun litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur. La société estime donc son exposition à ce risque extrêmement faible.

Faits exceptionnels et litiges

Dans le cadre de la conduite normale de ses affaires, le Groupe fait face à des dossiers contentieux. La Direction du Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés (nature, montants, procédure, niveau de risque), en fait un suivi régulier avec ses conseils, et en rend compte régulièrement au Conseil d'Administration, mais également au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes. Le Groupe a passé, si nécessaire, les provisions adéquates afin de couvrir les risques afférents à des litiges généraux ou spécifiques. Les litiges évoqués ci-après sont les plus significatifs.

- **Les litiges liés à l'ancienne activité aéronautique du Groupe :**

Le litige opposant la Société à la Région Grand Est :

Dans le cadre du développement du programme Skylander en Région Lorraine, le Conseil Régional a signé avec la société Sky Aircraft une convention d'engagement partenarial en juin 2010, prévoyant le versement d'une subvention de 9,1 millions d'euros liée à l'installation de l'activité dans la Région Lorraine, remboursable dans le cas où la société Sky Aircraft s'installerait dans une autre région.

À la suite des difficultés de financement du programme, le Conseil Régional a octroyé en décembre 2011 une avance remboursable de 7 millions d'euros au titre d'une convention AME, remboursable dès la vente du premier avion, dont seuls 6,1 millions d'euros ont été effectivement versés.

Enfin le 30 janvier 2012, la société Sky Aircraft a reçu la somme de 5 millions d'euros au titre d'une convention d'avance de trésorerie en vue de financer le BFR du projet afin de permettre la continuité de l'exploitation.

Faute d'avoir pu bénéficier des financements complémentaires nécessaires à la réalisation complète du programme, la société Sky Aircraft s'est déclarée en état de cessation des paiements auprès du tribunal de commerce de Briey. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 4 octobre 2012, convertie ultérieurement en liquidation judiciaire le 16 avril 2013.

A compter de décembre 2012, le Payeur Général de Lorraine a appelé en garantie la société GECI International pour obtenir le remboursement des aides versées à la société Sky Aircraft. La Région Lorraine a fait séquestrer 3,9 millions d'euros du CIR 2012 du Groupe, ainsi que d'autres montants moins significatifs sur les différents comptes bancaires du Groupe.

Dès janvier 2013, la société GECI International a assigné, le Conseil Régional, le Président du Conseil Régional et le Comptable public du Conseil Régional, devant le tribunal de grande instance de Metz, pour contester ces appels en garantie et faire constater qu'elle n'est pas tenue au remboursement desdites sommes qui lui sont réclamées au titre des trois aides apportées à la société Sky Aircraft.

Entre temps, un protocole de conciliation organisant la cession du Pôle Ingénierie de GECI International à Alten a été conclu en février 2014, et homologué par les tribunaux de commerce de Paris et Nanterre par deux jugements du 3 mars 2014.

Dans le cadre de ce protocole de conciliation homologué, un protocole d'accord séparé a été conclu le 13 février 2014 avec la Région Lorraine, prévoyant le règlement à la Région de la somme de 4 millions d'euros prélevée directement sur le prix de cession payé par Alten, en contrepartie de la mainlevée des différentes mesures d'exécution forcées qui avaient été pratiquées.

Aux termes du protocole d'accord conclu avec la Région, qui n'a pas valeur transactionnelle et qui a été annexé au protocole de conciliation homologué par les tribunaux de commerce de Paris et Nanterre, la Région a accepté de suspendre l'exigibilité du solde des trois aides dont elle réclame le remboursement à la société GECI International, jusqu'à ce qu'une décision de justice rendue avec l'autorité et la force de chose jugée en dernier ressort ait statué sur la certitude et la liquidité des droits et sommes réclamés à la société GECI International.

Ce protocole d'accord a déjà strictement encadré les conséquences futures de la décision de justice définitive à intervenir dans le cadre du litige au fond, introduit devant le tribunal de grande instance de Metz, qui oppose la société GECI International au Conseil Régional, au Président du Conseil Régional et au Comptable public du Conseil Régional.

Dans l'hypothèse où la société GECI International devait in fine être reconnue en justice débitrice de quelque somme que ce soit au titre du solde des aides consenties à la société Sky Aircraft, des titres exécutoires ou de toute décision judiciaire déjà intervenue entre les parties :

- La Région ne pourrait lui en réclamer le remboursement que dans la limite de 10% de son résultat net annuel, pour autant qu'il soit bénéficiaire, et tel qu'il serait approuvé annuellement par l'assemblée générale des actionnaires, à due concurrence et jusqu'à complet remboursement.
- La somme de 4 millions d'euros qui a été réglée à la Région par la société GECI International au titre du protocole d'accord, viendrait s'imputer sur la troisième aide de 5 millions d'euros octroyée aux termes de la convention d'avance de trésorerie du 30 janvier 2012.

Quelle que soit l'issue de l'instance en cours, en ce compris si la société GECI International est reconnue comme n'étant tenue au remboursement d'aucune des aides qui ont été versées à la société Sky Aircraft, le protocole d'accord a prévu que la somme de 4 millions d'euros réglée à la Région lui restera définitivement acquise.

Le tribunal de grande instance de Metz a rendu un jugement dans ce contentieux le 27 avril 2021.

Ce jugement de première instance a considéré comme étant fondé l'appel en garantie de la société GECI International par la Région au titre des deuxième et troisièmes aides, respectivement de 6,1 et 5 millions d'euros, avant imputation des 4 millions d'euros qui ont déjà été réglés, sans toutefois condamner la société GECI International au règlement de cette dette de garantie étant donné les termes du protocole d'accord conclu le 13 février 2014 qui ont été précédemment rappelés.

A l'exception de l'indemnité de l'article 700 du code de procédure civile et des dépens, la société GECI International n'a ainsi formellement été condamnée au versement d'aucune autre somme, et a été déboutée de la demande de remboursement des 4 millions d'euros versés à la Région qu'elle formulait.

La société GECI International, qui continue à contester la remboursabilité des trois aides publiques qui ont été consenties à la société Sky Aircraft ainsi que les appels en garantie dont elle a été l'objet, a interjeté appel de ce jugement devant la cour d'appel de Metz.

La cour d'appel a rendu un arrêt le 11 mai 2023, en confirmant les créances de garantie à l'égard de la société GECI International au titre de la seconde et de la troisième aide, mais sans qu'aucune condamnation ne soit prononcée à ce titre, à l'exception des indemnités d'article 700 du code de procédure civile et des dépens.

La société GECI International a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt du 11 mai 2023.

Les termes du protocole d'accord conclu le 13 février 2014 continuent de s'appliquer entre les parties, ce qui n'est au demeurant pas contesté, la force obligatoire de cette convention ayant été rappelée par la Cour d'appel de Metz dans la motivation de sa décision.

Il n'existe à ce jour aucune décision de justice rendue avec l'autorité et la force de chose jugée en dernier ressort qui a statué sur la certitude et la liquidité des droits et sommes réclamés à la société GECI International.

La société GECI international a décidé, sur les fondements des arguments développés et la nature de la dette litigieuse, qui est subordonnée, de provisionner ce contentieux au titre de ces avances remboursables, mais uniquement dans les annexes de ses comptes annuels.

Fin janvier 2024, la Région Grand Est a adressé une requête à la Cour de cassation demandant la radiation du pourvoi formé par GECI International. Fin mai 2024, une ordonnance de rejet de la demande de radiation a été rendue par la Cour de cassation.

L'instance (pourvoi en cassation) a depuis repris son cours normal.

- **Les litiges résultant de la reprise du Groupe EOLEN :**

Le litige opposant la société aux anciens Commissaires aux Comptes :

En novembre 2016, les sociétés GECI International, Altona International et Groupe Eolen ont assigné en responsabilité pour faute les Commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes du Groupe Eolen clos au 31 décembre 2014. La procédure est toujours en cours.

L'affaire a été renvoyée pour conclusions récapitulatives des défendeurs avant le 30 juin 2024, conclusions éventuelles des demandeurs avant le 15 octobre 2024 et pour clôture à l'audience de mise en état du 25 novembre 2024.

Le 23 septembre 2024 la société CADERAS MARTIN a adressé une sommation de communiquer, réitérée le 22 octobre 2024 dans des conclusions d'incident de communication de pièces. Il a été

répondu à ces demandes par lettre officielle du 28 octobre 2024. Le Tribunal judiciaire de Paris a fixé l'incident à l'audience de plaidoirie du 28 avril 2025.

L'affaire a été renvoyée à l'audience de plaidoirie du 26 janvier 2026.

- **Les litiges en droit social :**

Les dossiers prud'homaux en cours sont à divers niveaux d'avancement. L'objet de ces litiges est de manière générale la contestation par l'ex-salarié(e) du licenciement (motif).

Pour la société holding GECI International, un dossier d'un consultant est en cours, l'audience de jugement a été reportée au 30 mars 2026.

Pour les sociétés du Groupe EOLEN, six dossiers sont actifs :

- Dans l'un : l'ex salariée a été intégralement déboutée de ses demandes en septembre 2023. Elle a régularisé un appel et a conclu. La société a répliqué. Elle a été déboutée par arrêt du 19 septembre 2025.
- Un second dossier concerne un ex-salarié sur son licenciement. L'audience de mise en état a été fixée en janvier 2025. Ce dossier a été plaidé le 3 septembre 2025 et le délibéré a été fixé au 10 décembre 2025.
- Le troisième dossier, qui concerne la saisine d'une ex-salariée, intervenue fin 2022, a été plaidé en octobre 2024. Elle a formé un appel en décembre 2024. L'audience de mise en état se tiendra le 5 mars 2026.
- Le quatrième dossier concerne la saisine par un ancien consultant du Conseil de Prud'hommes afin d'obtenir la requalification de sa prestation en contrat de travail : l'audience prévue en novembre 2024, a été reportée à la demande de la partie adverse en juillet 2025. Cette affaire a été renvoyée en bureau de jugement du 30 mars 2026.
- Le cinquième dossier concerne la saisine d'un ex salarié, intervenue en janvier 2024, l'audience a été fixée en avril 2025, avec un délibéré en juillet 2025. La société a régularisé un appel le 9 septembre 2025 devant la Cour d'appel de Paris.
- Le sixième dossier concerne la saisine d'une ex-salariée sur son licenciement, le bureau de jugement est fixé en décembre 2025.

Les provisions faites dans ce Rapport financier sont estimées suffisantes.

1.4.d. Risques liés à l'organisation de la Société

Risques liés à une éventuelle perte de collaborateurs clés

La perte potentielle de certains collaborateurs clés pourrait avoir **un impact négatif** sur l'activité du Groupe. Toutefois, ce risque est aujourd'hui **largement atténué** grâce à l'organisation mise en place et au renforcement progressif de la structure de management au cours des derniers exercices. L'importance des effectifs et la répartition des responsabilités au sein des équipes réduisent significativement la dépendance à un nombre limité de salariés clés.

Au fil des années, le Groupe a su s'entourer **de collaborateurs et de dirigeants expérimentés**, dont l'expertise managériale et technique est reconnue par des clients de premier plan. Cette stabilité lui a permis de développer **un réseau solide dans ses secteurs d'activité**, offrant une capacité de réaction rapide en cas de départ de profils stratégiques.

Dans le cadre des opérations de rapprochement ou d'alliances capitalistiques, une attention particulière est portée à **l'identification des personnes clés** et à l'évaluation des équipes existantes. Les analyses de contrôle interne permettent d'anticiper les risques et de mettre en place, si nécessaire, des mesures correctives adaptées.

Par ailleurs, certaines fonctions ont été **externalisées pour des raisons de maîtrise des coûts**, sans impact sur la qualité des prestations. Le Groupe s'appuie désormais sur une organisation optimisée et une structure resserrée pour prolonger ses efforts de rationalisation.

Compte tenu de ces éléments, la Société estime être modérément exposée à ce risque à court, moyen et long termes.

Risques liés à l'environnement

Les activités de GECI International, essentiellement tournées vers les services numériques, le conseil et l'ingénierie technologique, présentent par nature **un risque environnemental direct limité**. Toutefois, le Groupe est pleinement conscient de son rôle dans la transition vers une économie plus durable et inscrit progressivement ses actions dans une démarche de **responsabilité environnementale renforcée**.

Plusieurs initiatives concrètes ont été mises en place ou sont en cours de déploiement afin de réduire l'impact environnemental indirect des activités :

- **Développement de solutions collaboratives à distance** (cloud sécurisé, outils de gestion de projets dématérialisés, plateformes de communication), facilitant le travail à

distance, réduisant les déplacements professionnels et contribuant à la baisse de l'empreinte carbone ;

- **Généralisation structurée du télétravail** pour les fonctions administratives et support, permettant de limiter les trajets domicile-travail et d'optimiser la consommation d'énergie dans les locaux ;
- **Dématérialisation progressive des processus internes** (RH, facturation, reporting, documentation), diminuant l'usage du papier, des fournitures et des espaces physiques ;
- **Recours accru à la visioconférence et aux webinaires** dans la relation clients, la coordination des équipes et la conduite de projets, en remplacement d'une partie des réunions en présentiel.

Ces démarches témoignent d'une volonté claire : **associer la croissance du Groupe à des pratiques responsables**, maîtriser l'impact environnemental de ses opérations et contribuer à un modèle numérique plus sobre, agile et durable. L'environnement est désormais identifié comme un **axe stratégique de développement futur**, aux côtés de l'innovation technologique et de l'excellence opérationnelle.

A ce stade, le risque environnemental est considéré comme moyen à court terme, avec une possible évolution à la hausse à long terme, en fonction des futures obligations réglementaires et des attentes croissantes des parties prenantes.

II. Etats Financiers semestriels Consolidés

2 . 1. Etat de Résultat Global semestriel consolidé

Etat du résultat global		Comptes consolidés		
En k€	***Notes***	***Avril.25-Sept.25 6 mois***	***Avril.24-Sept.24 6 mois***	***Avril.24-Mar.25 12 mois***
Chiffre d'affaires	Note 4.1	**9 310**	**9 609**	**18 208**
Autres Produits courants		0	2	2
Coûts directs	Note 4.2	(7 526)	(7 274)	(14 396)
Marge sur coûts directs		**1 784**	**2 337**	**3 814**
% du chiffre d'affaires		*19,2%*	*24,3%*	*20,9%*
Coûts généraux et administratifs	Note 4.3	(1 920)	(2 238)	(4 303)
Résultat opérationnel Courant		**(137)**	**99**	**(489)**
Autres Produits et Charges Opérationnels	Note 4.4	392	35	203
Résultat opérationnel Net		**256**	**135**	**(286)**
Coût de l'endettement financier net		(78)	(81)	(178)
Autres charges et produits financiers		(53)	(101)	(180)
Résultat courant avant impôt		**124**	**(47)**	**(644)**
Impôts sur les bénéfices		(91)	(185)	(199)
Résultat net		**33**	**(231)**	**(843)**
Attribuable aux propriétaires de la société mère		***17***	***(257)***	***(870)***
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		16	26	27
(en euros par action)		***Avril.25-Sept.25 6 mois***	***Avril.24-Sept.24 6 mois***	***Avril.24-Mar.25 12 mois***
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat de base		842 197	676 105	842 197
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat dilué		1 826 500	1 230 430	1 826 500
Résultat net de base par action		0,04	(0,34)	(1,00)
Résultat net dilué par action		0,02	(0,19)	(0,46)
Résultat net de base par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		0,04	(0,34)	(1,00)
Résultat net dilué par action – hors résultat des activités abandonnées/destinées à être cédées		0,02	(0,19)	(0,46)

2 . 2. Etat de Résultat Global Semestriel Consolidé suite

Etat du résultat global		Comptes consolidés		
en k€	*Notes*	*Avril.25-Sept.25 6 mois*	*Avril.24-Sept.24 6 mois*	*Avril.24-Mar.25 12 mois*
Résultat de l'exercice		**33**	**(231)**	**(843)**
Écarts actuariels		0	0	2
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère		(26)	(138)	(216)
Impôt différé constaté directement en situation nette		0	0	(0)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(26)	(138)	(215)
Résultat global total		**6**	**(369)**	**(1 058)**
Attribuable aux propriétaires de la société mère		(10)	(454)	(1 142)
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		16	85	84

2 . 3. Etat de Situation Financière Semestrielle Consolidée

Etat de la situation financière		Comptes Consolidés	
En k€	*Notes*	*Avril.25-Sept.25 6 mois*	*Avril.24-Mar.25 12 mois*
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	Note 4.6	6 364	6 364
Immobilisations corporelles	Note 4.6	1 257	546
Actifs financiers non courants	Note 4.7	133	125
Impôts différés	Note 4.13	689	685
Total Actifs non-courants		**8 442**	**7 720**
Clients et autres débiteurs	Note 4.8	4 075	4 359
Actif d'impôt exigible	Note 4.9	679	769
Autres actifs courants	Note 4.9	2 411	2 722
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 4.11	220	716
Total Actifs courants		**7 385**	**8 567**
Actifs non courants détenus en vue de la vente			
Total Actif		**15 827**	**16 287**
PASSIF			
Capital		**1 073**	**1 016**
Primes et réserves		**3 811**	**4 755**
Primes liées au capital		15 261	15 272
Réserves consolidées part du groupe		(11 845)	(10 938)
Réserve de conversion		395	421
Résultat consolidé (attribuable aux propriétaires de la société mère)		***17***	***(870)***
Total Capitaux propres, attribuable aux propriétaires de la société mère		**4 901**	**4 901**
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		**140**	**130**
Total des capitaux propres		**5 042**	**5 032**
Emprunts et dettes financières	Note 4.11	1 562	563
Provisions non courantes	Note 4.10	145	251
Impôts différés	Note 4.13	0	0
Total Passifs non courants		**1 707**	**814**
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	Note 4.11	2 098	2 640
Provisions courantes	Note 4.10	109	280
Fournisseurs et autres créditeurs	Note 4.12	1 638	1 986
Passif d'impôt exigible	Note 4.12	303	376
Autres passifs courants	Note 4.12	4 932	5 161
Total Passifs courants		**9 079**	**10 442**
Passifs directement associés à des actifs non courants détenus en vue de la vente			
Total des passifs		**10 786**	**11 256**
Total Passif		**15 827**	**16 287**

2 . 4.Variation des Capitaux Propres Semestriels Consolidés

Etat de variation des capitaux propres	Comptes Consolidés								
	Capital et réserves liées								
en K€	Capital	Primes et réserves liées au capital	Reclassement des titres auto-détenus	Réserves de conversion	Impact "Put"	Autres réserves et résultat	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er avril 2025	**1 016**	**15 272**	**(28)**	**421**	**2 750**	**(14 531)**	**4 901**	**130**	**5 032**
Résultat net de la période						**17**	**17**	**16**	**33**
Autres éléments du résultat global (nets d'impôt) :				**(26)**			**(26)**	**0**	**(26)**
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres									
Effet d'impôt									
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangère				*(26)*			*(26)*	*0*	*(26)*
Résultat global de la période				**(26)**		**17**	**(10)**	**16**	**6**
Augmentation de capital	57	*(12)*				(55)	*(10)*		*(10)*
Paiements fondés sur des actions									
Réduction du Capital									
Reclassement des actions propres									
Dividendes versés par la société mère									
Variation de pourcentage d'intérêt									
Autres variations						*19*	*19*	*(6)*	*13*
Total des transactions avec les actionnaires	**57**	**(12)**				**(36)**	**9**	**(6)**	**3**
Capitaux propres au 30 septembre 2025	**1 073**	**15 261**	**(28)**	**395**	**2 750**	**(14 550)**	**4 901**	**140**	**5 042**

2 . 5. Tableau des Flux de Trésorerie Semestriels Consolidés

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.23-Sept.23 (6 mois)	Avril.23-Mars.24 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE LIE À L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé	**33**	**(231)**	**(843)**
+ Amortissements et provisions	(142)	176	379
+ Résultats de cession et des pertes et profits de dilution			
- Autres éléments sans incidence de trésorerie	39	(2 270)	(184)
Augmentation de capital (ORNAN)		(89)	
Autres	*39*	(2 181)	(184)
- Intérêts payés	78	81	178
- Charge d'impôt (yc impôts différés)	(161)	(458)	(552)
Flux de trésorerie avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts	**(153)**	**(2 702)**	**(1 022)**
Impôts versés	178	(47)	198
Variation de stocks			
Variation des créances exploitation	*592*	*647*	*548*
Variation des dettes exploitation	*(577)*	*534*	*(2 250)*
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	15	1 180	(1 702)
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE - (A)	**40**	**(1 569)**	**(2 527)**
Décaissements nets sur acquisitions/cessions immobilisations	(33)	24	(140)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorp. / corp.	*(33)*	*24*	*(140)*
Encaissements sur cession d'immobilisations incorp. / corp.			
Developpement Autofinancé			
Investissements d'exploitations nets	**(33)**	**24**	**(140)**
Encaissements liés aux cessions nets de la trésorerie cédée			
Décaissements nets liés aux acquisitions financières (y compris Trésorerie des sociétés acquises)			
Décaissements nets liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(7)	(11)	75
Cession de Titres de participation (Consolidées et non Consolidées)			
Trésorerie des activités destinées à être cédées			
Regroupement d'entreprises et variation de périmètre (*)			
Investissements financiers nets	**(7)**	**(11)**	**75**
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT - (B)	**(41)**	**13**	**(65)**
Encaissement net sur augmentation de capital		1 044	1 445
Augmentation du Capital des filiales souscrites par des tiers			
Dividendes versés dans les filiales aux minoritaires			
Augmentation et diminution des actions propres			
Apports en compte courant	204		(19)
Variation nette des emprunts	(591)	(515)	474
Encaissement d'emprunt			*2 542*
Contrat de location longue durée et Crédit baux	*(80)*	*(183)*	*(324)*
Remboursement d'emprunt	*(511)*	*(333)*	*(1 744)*
Autres			
Intérêts payés	(78)	(81)	(178)
Dont intérêt net relatif au contrat de location	*(6)*	(8)	(3)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT - (C)	**(465)**	**448**	**1 723**
Variation des cours des devises	(26)	(197)	(272)
Incidence des changements de principes comptables			
VARIATION DE TRESORERIE hors activités abandonnées	**(492)**	**(1 305)**	**(1 141)**
Trésorerie d'ouverture	**(628)**	**514**	**513**
Variation de trésorerie	(492)	(1 306)	(1 141)
Trésorerie de clôture	**(1 120)**	**(792)**	**(628)**
dont disponibilités et quasi disponibilités	**220**	**730**	**716**
dont avances perçues de la société d'affacturage	*(906)*	*(936)*	*(818)*
dont autres (découverts...)	*(434)*	*(585)*	*(526)*

Flux net de trésorerie opérationnelle des opérations poursuivies, ressort à +0,04 million d'euros. Ce solde inclut tout ce qui est non-cash et la variation du besoin en fonds de roulement de -0,02 million d'euros.

Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement, ressort à -0,04 million d'euros qui correspond au renouvellement usuel de matériels informatiques.

Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement, ressort à -0,5 million d'euros. Ces flux tiennent compte de l'apport en compte courant de l'actionnaire de référence, du remboursement des OBSA émises en avril 2024 et celles émises en février 2025, du retraitement des loyers (IFRS16) et d'autres remboursements.

Tableau de rapprochement des dettes avec le tableau de flux de trésorerie

En k€	Mars.25	Sept.25					
	Ouverture	Reclassement	Flux de Trésorerie	Variations de périmètre	Effets de change	Variation "non cash"	Clôture
Dettes Loyers	160					764	925
Dettes Bancaires	0					0	0
OBSA et autres	1 684		(511)			4	1 176
Compte courant actionnaire	14		204				218
OC	0					0	0
Factor	818		88				906
Découverts et autres	526		(92)				434
Dettes financières	**3 202**	**0**	**(311)**	**0**	**0**	**768**	**3 659**
Disponibilités et assimilés	**(716)**		**496**				**(220)**
Endettement (Trésorerie) Net(te)	**2 486**	**0**	**185**	**0**	**0**	**768**	**3 440**

III. Notes Explicatives

3 . 1. Activités et Faits marquants

Sur la période d'avril à septembre 2025, GECI International enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 9,31 millions d'euros, en progression de +1,9 % à taux de change constant, bien que ressortant en retrait de –3,1 % en données publiées en raison d'un effet de change défavorable. Le chiffre d'affaires demeure réparti majoritairement entre le Brésil, qui représente 55,7 % de l'activité, et la France, qui en constitue 44,3 %. L'activité brésilienne a été significativement impactée par la dépréciation du real face à l'euro, entraînant un effet négatif de change de 0,48 million d'euros, soit une baisse mécanique de 5 % du chiffre d'affaires.

La dynamique commerciale est restée contrastée selon les pôles. En Amérique du Sud, AS+ Do Brasil poursuit une croissance soutenue de 7,4 % (+17,4 % à taux de change constant), grâce au déploiement de contrats majeurs dans les smart cities et les télécommunications. En France, l'activité HPC portée par AS+ enregistre une progression solide de +9,7 %, confirmant l'alignement du Groupe avec les tendances structurelles du calcul intensif et de la simulation numérique. À l'inverse, les activités d'Eolen France reculent de 27 %, dans un contexte de marché IT tendu, marqué par la réduction des budgets de plusieurs clients majeurs. Cette filiale poursuit néanmoins sa transition vers des offres full-services combinant assistance technique, prestations forfaitaires, centres de services internationaux 24/7/365, DevOps et modernisation logicielle, avec l'objectif de renforcer son positionnement sur des segments à plus forte rentabilité.

Le pôle **Technologie**, qui représente 56,2 % du chiffre d'affaires semestriel avec 5,2 millions d'euros, enregistre une progression de 5,2 % (+14,9 % à taux constant), largement soutenue par la dynamique du Brésil. Le pôle **Digital**, qui atteint 4,1 millions d'euros et représente 43,8 % de l'activité, confirme la montée en puissance du HPC, même si son chiffre d'affaires global recule de 12,1 % sous l'effet du ralentissement des activités classiques d'infogérance et d'IT financière.

Le résultat opérationnel courant s'établit à –0,14 million d'euros, contre +0,10 million d'euros au premier semestre 2024-25. Cette évolution s'explique principalement par l'intensification des efforts commerciaux destinés à consolider les positions du Groupe auprès des grands prescripteurs et à préparer les prochaines phases de croissance, notamment dans le HPC et au Brésil. Elle reflète également l'impact de charges non récurrentes liées au transfert du siège social, comprenant des coûts de relocalisation et d'adaptation organisationnelle, dont l'effet restera ponctuel.

Après prise en compte de 0,4 million d'euros de reprises de provisions, de 0,1 million d'euros de charges financières nettes et d'une charge d'impôt de 0,1 million d'euros, le résultat net part du Groupe ressort à +0,02 million d'euros, contre une perte de –0,3 million d'euros un an plus tôt. Cette

amélioration traduit l'impact favorable des reprises de provisions, la stabilisation progressive des charges financières et les effets initiaux du recentrage stratégique sur les activités à forte valeur ajoutée.

Sur le plan financier, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 4,9 millions d'euros au 30 septembre 2025, un niveau stable par rapport au 31 mars 2025, mais en retrait par rapport aux 5,3 millions d'euros enregistrés un an auparavant. Cette évolution résulte principalement du changement de périmètre lié à la prise de contrôle à 100 % d'Altona International, et intègre également les opérations d'augmentation de capital réalisées au cours du semestre, notamment les attributions gratuites d'actions et l'exercice de BSA_3.

L'endettement financier net atteint 3,4 millions d'euros, contre 2,5 millions d'euros à fin mars 2025. Cette évolution provient essentiellement du retraitement IFRS 16 consécutif au transfert du siège social, qui génère un impact de 0,8 million d'euros. Les dettes financières classiques reculent à 0,4 million d'euros, tandis que l'avance de factoring progresse à 0,9 million d'euros. Les dettes issues des obligations simples avec BSA s'établissent à 1,2 million d'euros, en nette diminution par rapport aux 1,7 million d'euros précédemment enregistrés. Le retraitement des loyers IFRS 16 atteint 0,9 million d'euros, tandis que les apports en compte courant de l'actionnaire de référence atteignent 0,2 million d'euros, confirmant son soutien actif.

Plusieurs événements ont marqué le semestre. Le Groupe a transféré son siège social au 62 avenue Émile Zola à Boulogne-Billancourt à compter du 1er avril 2025, faisant suite à la fin du bail parisien.

La Société a également résilié le contrat ORNAN conclu avec Yorkville Advisors, dont seulement 0,25 million d'euros avaient été tirés.

Par ailleurs, elle a procédé à des augmentations de capital via l'attribution de 55 000 actions gratuites et l'exercice de 1 800 BSA_3. Enfin, le 14 août 2025, GECI International a obtenu l'accord des porteurs d'obligations simples pour reporter les remboursements mensuels à juin 2026, prolonger la maturité des instruments d'endettement jusqu'en mars 2027, ajuster les primes de remboursement et maintenir l'attractivité des BSA. Deux ajustements successifs de la parité des BSA_3 ont ainsi été réalisés, conformément aux termes contractuels, et la parité des BSA_2 a été recalculée selon les mêmes paramètres.

Dans l'ensemble, le premier semestre 2025-26 confirme la résilience du Groupe, soutenue par la croissance du HPC et des activités brésiliennes, par l'amélioration progressive de la situation financière et par la mise en place de mesures structurantes destinées à renforcer la trajectoire de croissance des prochains exercices.

3 . 2.Base de préparation des états financiers consolidés, et continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe GECI International, établis pour la période de six mois close au 30 septembre 2025, ont été établis selon les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2025.

Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :
https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_en
Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 décembre 2025.

Les principes comptables ainsi que les méthodes d'évaluation, appliqués aux comptes Groupe clos le 31 mars 2025 ont été reproduits aux états financiers consolidés Groupe clos le 30 septembre 2025, à l'exception des effets des nouvelles normes et interprétation tels que décrits ci-dessous. Les comptes au 30 septembre 2025 ont été établis **dans le cadre d'un principe de continuité d'exploitation** dans la mesure où celle-ci doit s'apprécier sur un horizon de 12 mois à compter de la date de clôture, soit jusqu'au 30 septembre 2026.

Un **plan de trésorerie détaillé**, soumis aux auditeurs et actualisé en continu, fait apparaître un excédent de liquidités à l'horizon de douze mois. Cette projection intègre l'ensemble des paramètres pertinents, notamment la rationalisation des frais généraux, les perspectives d'activité des filiales opérationnelles et les hypothèses d'évolution jugées les plus probables en matière de chiffre d'affaires et de charges.

La Direction de GECI International assure **un pilotage régulier** de ce plan, en l'ajustant en fonction de l'évolution des activités, des efforts de réduction des coûts, de l'obtention éventuelle de nouveaux moratoires, ainsi que de la mise en place de financements complémentaires lorsque cela est nécessaire.

Lors de chaque clôture, la Société procède à **une analyse approfondie des risques et provisions** susceptibles de se matérialiser sur un horizon de douze mois. Chaque situation est examinée individuellement. Lorsque l'issue probable d'un dossier implique une sortie de trésorerie, celle-ci est intégrée dans les prévisions servant de base à l'appréciation du principe de continuité d'exploitation.

À la clôture du 30 septembre 2025, et conformément à la méthodologie appliquée lors des exercices précédents, certains risques et provisions n'ont pas été retenus dans le plan de trésorerie. Ce choix repose sur plusieurs critères : l'état d'avancement des procédures (absence de décision définitive, échanges encore en cours entre les parties), l'analyse juridique menée, l'incertitude quant à la probabilité d'un décaissement et les avis des conseils externes. Les hypothèses retenues tiennent compte des éléments connus à date, des échéances procédurales et de l'évolution des dossiers, tels que présentés dans la section 1.4.c « Risques juridiques » et des montants provisionnés décrits en section 4.10 « Provisions ».

Le plan de trésorerie intègre par ailleurs l'ensemble des échéances financières, moratoires accordés et obligations contractuelles du Groupe. Les plans d'étalement des dettes fiscales et sociales déjà obtenus y sont pleinement repris. L'encaissement des CIR 2021 à 2024 d'Alliance Services Plus ainsi qu'une partie de l'exercice des BSA en circulation, figurent également dans les prévisions. Enfin, la Société a pris en compte la possibilité de mobiliser, si nécessaire, un nouveau financement externe, afin de renforcer sa flexibilité financière.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 septembre 2025. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 mars 2025, à l'exception de :

- Amendement à l'IAS 1 « Classification des dettes en courant ou non courant »
- Amendements aux normes IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement fournisseurs »
- Amendement à l'IFRS 16 « Obligation locative découlant d'une cession-bail »
- Amendements à IFRS 9 – « Critère de "prêt basique" (SPPI) et décomptabilisation des passifs réglés par voie électronique »
- Amendements à IFRS 7 – « Informations supplémentaires sur les risques liés aux instruments financiers ».

Ces amendements d'application obligatoire n'ont pas d'incidences significatives sur les comptes consolidés au 30 septembre 2025.

Le Groupe n'a pas appliqué, par anticipation, les autres normes, amendements ou interprétations applicables pour les exercices postérieurs au 30 septembre 2025, qu'ils soient ou non adoptés par l'Union européenne.

- Amendements à IAS12 « Réforme fiscale international Pilier 2 »
- Amendement à l'IAS 21 « variations des cours des monnaies étrangères : absence d'échangeabilité »

- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS7 « Classification et évaluation des instruments financiers »
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » et report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28

À ce stade, aucun de ces textes ne devrait avoir d'impact matériel sur les états financiers consolidés du Groupe lors de leur adoption obligatoire. Toutefois, une analyse régulière est menée afin d'anticiper toute évolution du cadre normatif susceptible d'affecter la présentation, la mesure ou la divulgation des informations financières du Groupe.

3 . 2 . 1.Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés du premier semestre 2025-26 ont été préparés conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers résumés au sens du §8 de la norme IAS 34, les notes annexes ne portent que sur les éléments significatifs du semestre. Ils n'incluent pas toutes les informations requises par le référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec le Rapport Financier Annuel 2025.

Autres principes comptables

Base d'évaluation : La comptabilisation des actifs et passifs est basée sur le principe comptable des coûts historiques.

Recours à des estimations : La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent s'avérer différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Amortissement des immobilisations : Les amortissements semestriels sont calculés sur la base des actifs détenus par le groupe au 30 septembre 2025 et compte tenu de la mise en œuvre de IFRS 16 sur les biens faisant l'objet d'un retraitement selon cette norme.

Test de dépréciation : s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Par ailleurs, qu'il y ait un

indice de perte de valeur ou non, le Groupe procède annuellement à un test de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et du goodwill (IAS 36).

Trésorerie et équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue ainsi que les équivalents de trésorerie (IAS 7).

Conversion des états financiers des sociétés étrangères : les états financiers des filiales étrangères sont intégrés selon les normes IFRS 21, avec la conversion dans la monnaie de présentation (euro).

Ecarts d'acquisition : L'écart d'acquisition constaté lors d'une prise de participation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

i. Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
ii. L'écart d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont soumis à un test de valeur annuel.

Provision de fin de carrière : Le montant de l'engagement est comptabilisé sous forme de provision estimée sur la base d'évaluations actuarielles par un cabinet d'actuaires indépendant à la clôture de ce semestre. L'évaluation actuarielle intègre des hypothèses d'âge de départ, d'évolution des salaires et de rotation du personnel.

Les principales hypothèses retenues sont identiques à celles retenues à la clôture des comptes au 31 mars 2025 :

- Age de départ à la retraite : à l'initiative du salarié entre 63 ans et 65 ans selon les catégories d'effectif (non cadre/cadre).
- Taux d'actualisation : 3,75 %.
- Taux d'inflation attendu sur le long terme : 2,00 %.
- Taux de progression des salaires : 3,00 %
- Turn-over annuel déterminé par tranche d'âge entre 3,9 % et 18,8 %.

Les charges sont comptabilisées :

- en résultat opérationnel pour la partie afférente au coût des services,
- en résultat financier pour la partie afférente à l'actualisation.

Les pertes et gains actuariels (Écarts actuariels) sont reconnus directement dans les autres éléments du résultat global. Les prestations seront financées par fonds propres au fur et à mesure des départs actés.

3 . 3. Evolution du périmètre de consolidation

3 . 3 . 1. Méthode et périmètre de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice contractuel ou de fait de la direction opérationnelle.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux états financiers des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans toutefois exercer un contrôle exclusif. La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé de sa quote-part des variations postérieures à l'acquisition des capitaux propres. La participation du groupe comprend le goodwill.

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes semestriels arrêtés le 30 septembre 2025 et retraités, le cas échéant, pour être harmonisés avec les principes comptables du Groupe. Les sociétés entrantes dans le périmètre sont consolidées au moment du transfert juridique des titres acquis. A cet effet, un arrêté comptable des sociétés acquises est réalisé.

3 . 3 . 2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation se résume ainsi :

Filiales	% de d'intérêt	Intérêt minoritaires
GECI CYBER SOLUTIONS	***100,00%***	***0,00%***
GECI INTEC	***100,00%***	***0,00%***
GECI ADVANCED TECHNOLOGY	***100,00%***	***0,00%***
GROUPE EOLEN	***100,00%***	***0,00%***
ALTONA INTERNATIONAL	***100,00%***	***0,00%***
AS+ do BRASIL	***93,40%***	***6,60%***
GECI LIMITED	***100,00%***	***0,00%***
EOLEN FINANCE	***100,00%***	***0,00%***
AMUNDIS	***100,00%***	***0,00%***
ALLIANCES SERVICES PLUS	***100,00%***	***0,00%***
RISKALIS CONSULTING	***82,15%***	***17,85%***

3 . 4. Événements postérieurs au 30 septembre 2025

En octobre 2025, 7 004 BSA3 ont été exercés et ont fait l'objet de la création de 9 889 actions nouvelles à travers une augmentation de capital.

3 . 5.Informations sur le caractère saisonnier ou cyclique des activités

L'activité du Groupe est sujette à saisonnalité, le premier semestre étant généralement, du fait des mois d'étés et des périodes de congés, plus faible que le second semestre.

3 . 6. Informations sur les transactions entre les parties liées

L'actionnaire principal de GECI International est Serge BITBOUL qui détient, au 30 septembre 2025, 25,62% des actions (et 25,63% des droits de vote) de la société directement et indirectement à travers la société XLP Holding et la société CENTURION dont il est l'associé unique. Serge BITBOUL a apporté en compte courant 0,2 million d'euros, dans la holding GECI International. Le montant des compte-courants créditeurs vis-à-vis de XLP Holding et CENTURION dans GECI International est non significatif.

IV. Notes relatives à certains postes de bilan et du compte de résultat

4 . 1. Chiffre d'Affaires

A l'issue de la phase de diagnostic de l'application de la norme IFRS 15, le groupe juge que les ajustements identifiés, en cumul ou pris individuellement, ont un impact non significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel.

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Sept.24 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Facturation	9 310	9 609	18 208
Chiffre d'Affaires (dont frais refacturés)	**9 310**	**9 609**	**18 208**

Le chiffre d'affaires semestriel a évolué par rapport à la même période de l'exercice précédent de la façon suivante :

Recap Chiffre d'affaires	En K€ T1	T2	1S25-26
Technologie			
Brésil	2 361	2 821	**5 182**
Energie Transport Industrie	24	26	**50**
Total	**2 385**	**2 847**	**5 232**
Digital			
Banque et Assurances	768	696	**1 464**
Infogérance et Cyber	239	264	**503**
HPC	1 057	1 053	**2 111**
Total	**2 064**	**2 013**	**4 078**
Chiffre d'Affaires Total	**4 449**	**4 861**	**9 310**

Recap Chiffre d'affaires	En K€ T1	T2	1S24-25
Technologie			
Brésil	2 354	2 471	**4 825**
Energie Transport Industrie	82	66	**148**
Total	**2 436**	**2 537**	**4 972**
Digital			
Banque et Assurances	1 078	941	**2 019**
Infogérance et Cyber	414	279	**693**
HPC	846	1 078	**1 924**
Total	**2 339**	**2 297**	**4 636**
Chiffre d'Affaires Total	**4 775**	**4 834**	**9 609**

4 . 2.Coûts directs

Les coûts directs sont impactés par les inter-contrats. Le Groupe a adapté son plan de recrutement en diminuant les inter-contrats et en choisissant des profils adaptés aux nouveaux besoins du marché.

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Sept.24 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Frais de personnel	3 662	3 499	7 223
Honoraires consultants, contractors & sous-traitance	1 078	1 367	2 563
Amortissements et provisions			
Achats de marchandises	2 856	2 681	4 962
Autres Produits (CIR)	(69)	(273)	(353)
Coûts Directs	**7 526**	**7 274**	**14 396**

4 . 3.Frais généraux

Les frais généraux du Groupe ont diminué par rapport à la même période de l'exercice précédent, mais atteint son point bas.

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Sept.24 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Frais de personnel	477	559	1 163
Loyers et frais de locaux (part relative aux contrats court terme exemptés)	139	270	508
Frais de télécommunication et frais postaux	80	51	103
Honoraires, consultants, contractors	722	753	1 162
Frais de représentation (Marketing)	11	(5)	26
Impôts et Taxes	109	92	182
Amortissements et provisions	25	221	434
Frais véhicules de société	6	1	19
Assurances	57	30	112
Frais bancaires	43	42	73
Frais de Recrutement et Formation	34	22	58
Affacturage	27	34	68
Documentations, autres fournitures de bureau petits informatiques	107	98	190
Frais de siège (frais de bourse, jetons de présence)	51	26	196
Autres charges	33	45	8
Frais généraux	**1 920**	**2 238**	**4 303**

4 . 4.Autres produits et charges opérationnels

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Sept.24 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Pénalités		210	(284)
Provisions dépréciation		52	
Reprise sur Provisions devenues sans objet	90		
Provision sur recouvrement créances sur litige	(29)		
Régulatisation Provisions charges antérieures	331	(194)	494
Autres	(0)	(32)	(7)
Autres produits et charges opérationnels	**392**	**35**	**203**

4 . 5. Informations Sectorielles

Au titre de l'IFRS 8, le Groupe présente ses activités opérationnelles en deux pôles d'activités :

• **Le pôle « Digital » :** Ce pôle regroupe les offres de calcul haute performance, d'infra-IT, et de cybersécurité

• **Le pôle « Technologie »** désigne les offres expertes en télécoms, ingénierie, solutions et produits intelligents.

• **Les activités holding.**

Etat du résultat global								
En K€	**Avril.25 - Sept.25**				**Avril.24 - Sept.24**			
	Digital	***Technologie***	***Holding***	***Total***	***Digital***	***Technologie***	***Holding***	***Total***
Chiffre d'affaires	**4 078**	**5 232**		**9 310**	**4 636**	**4 972**		**9 609**
Autres Produits Courants	0	0	0	0	2	0		2
Coûts directs	(3 146)	(4 381)	(0)	(7 526)	(3 258)	(4 015)	(2)	(7 274)
Marge sur coûts directs	**932**	**852**	**0**	**1 784**	**1 381**	**958**	**(2)**	**2 337**
% du chiffre d'affaires	*22,9%*	*16,3%*		*19,2%*	*29,8%*	*19,3%*		*24,3%*
Coûts généraux et administratifs	(1 004)	(494)	(423)	(1 920)	(1 253)	(459)	(526)	(2 238)
Résultat opérationnel Courant	**(72)**	**358**	**(423)**	**(137)**	**128**	**499**	**(528)**	**99**
% du chiffre d'affaires	*-1,8%*	*6,8%*		*-1,5%*	*2,8%*	*10,0%*		*1,0%*
Autres Produits et Charges Opérationnels	357	(24)	59	392	(68)	69	34	35
Résultat opérationnel Net	**285**	**334**	**(363)**	**256**	**60**	**568**	**(493)**	**135**
Coût de l'endettement financier net	(25)	(22)	(31)	(78)	(40)	(6)	(35)	(81)
Autres charges et produits financiers	(2)	(6)	(46)	(53)	(1)	(2)	(98)	(101)
Résultat courant avant impôt	**258**	**307**	**(441)**	**124**	**19**	**561**	**(627)**	**(47)**
Impôts sur les bénéfices	3	(96)	2	(91)	(0)	(185)	0	(185)
Résultat net avant plus-values nettes sur participations cédées et résultat net des activités abandonnées	**261**	**211**	**(439)**	**33**	**19**	**376**	**(626)**	**(231)**
Résultat net des activités abandonnées / destinées à être cédées								
Résultat net	**261**	**211**	**(439)**	**33**	**19**	**376**	**(626)**	**(231)**

4 . 6. Immobilisations

En k€	Imm. Incorporelles					Imm. Corporelles						Total
	Logiciels Techniques	Goodwill	Marques	Relations Clients	Total	Droit d'usage (Construction)	Installations techniques	Equipement des bureaux, informatique	Autres	Immobilisations en cours	Total	
Valeur brute au 31 mars 2025	***1 041***	***1 657***	***4 850***	***3 300***	***10 848***	***405***	***11***	***741***	***569***	***32***	***1 758***	***12 606***
Acquisitions						844			33		***877***	**877**
Cessions										(32)	***(32)***	**(32)**
Ecarts conversion	0				***0***	0	0	(0)	1	0	***1***	**1**
Variations de périmètre												
Autres												
Valeur brute au 30 septembre 2025	**1 041**	**1 657**	**4 850**	**3 300**	**10 848**	**1 250**	**11**	**741**	**603**	**0**	**2 605**	**13 453**
Amortissements au 31 mars 2025	***(1 040)***	***(144)***		***(3 300)***	***(4 484)***	***(241)***	***(9)***	***(600)***	***(363)***		***(1 212)***	***(5 696)***
Dotation						(88)	(0)		(44)		***(132)***	**(132)**
Perte de Valeur												
Reprise sur cessions												
Ecarts conversion	(0)				***(0)***	(2)	(0)		(2)		***(3)***	**(3)**
Variations de périmètre												
Autres												
Amortissements au 30 septembre 2025	**(1 040)**	**(144)**		**(3 300)**	**(4 484)**	**(331)**	**(9)**	**(600)**	**(408)**		**(1 348)**	**(5 831)**
Valeur Nette au 30 septembre 2025	**1**	**1 513**	**4 850**	**(0)**	**6 364**	**919**	**2**	**141**	**195**	**0**	**1 257**	**7 621**

Goodwill.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises, les goodwill comptabilisés ne sont pas amortis mais font l'objet au minimum d'un test de perte de valeur annuel pour acter d'une éventuelle perte de valeur à enregistrer. Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définis par le Groupe : une UGT est un groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le niveau d'UGT retenu pour tester les goodwill repose sur les caractéristiques de métier, de marché ou de segmentation géographique de chacune des activités. Les UGT ont été regroupées par Centre de Profit « Technologie » d'une part et « Digital » d'autre part, et par zone géographique.

Suivant cette même norme, le Groupe se doit de procéder à l'exercice de l'affectation du coût d'acquisition consistant notamment, à identifier les actifs incorporels de la société acquise devant être reconnus séparément du goodwill, et à évaluer ceux-ci à leur juste valeur. Le Groupe a fait appel à un cabinet d'expert, pour se faire assister dans cette mission.

L'estimation de la valeur de cet actif est conforme à la norme IFRS 3 sur la notion de « juste valeur ». Les synergies et hypothèses spécifiques à l'acquéreur (GECI International) ont été exclues. L'analyse faite reflète les synergies et hypothèses communes à tout acquéreur potentiel qui pourrait acheter ou vendre individuellement les actifs identifiés. Les approches qui ont été utilisées sont : la méthode des surprofits et l'approche par les coûts.

Le résultat a permis de conforter la valeur de la marque Eolen à 4,9 millions d'euros, mais également de valoriser les relations clientèles à 3,3 millions d'euros. L'allocation du prix d'acquisition des sociétés Eolen, a donné lieu, par ailleurs, à la constatation d'un impôt différé passif de 1,1 million d'euros, notamment sur la valorisation de la relation clientèle. L'impact a été constaté sur la ligne « acquisition », du tableau ci-dessus et dans la colonne « Goodwill ».

Enfin, la société a procédé à la comptabilisation d'un Goodwill par suite du rachat des titres de GECI Advanced Technologies (Israël) au 1er janvier 2018 pour 0,1 million d'euros, intégralement déprécié à la clôture 2019.

La marque « EOLEN ».

La marque est une marque corporate avec plus de 15 ans d'existence bénéficiant d'une forte visibilité sur le marché des Entreprises de Services Numériques au regard de la taille de la société.

Conformément à IAS 36, la marque faisant partie intégrante de l'UGT « EOLEN France », sa valeur recouvrable est testée directement au sein de l'UGT.

Relations Clients.

Les Relations Clients (RC) ont été évaluées par la méthode des surprofits en déterminant : le chiffre d'affaires attribuable aux RC, la marge d'exploitation (EBIT) de l'activité, retraitée des frais commerciaux ne servant pas à maintenir les RC (frais engagés pour l'acquisition de nouveaux clients), les charges capitalistiques relatives aux autres actifs contribuant à l'exploitation des RC, et le taux d'actualisation à retenir pour l'actualisation des surprofits identifiés.

Les analyses du portefeuille clients des sociétés « Eolen » ont conduit à segmenter les Relations Clients par pôle d'expertise :

- Pris individuellement les pôles d'expertise ont un seuil de matérialité significatif, à l'exception des pôles Intec et Brésil,
- Les pôles présentent des niveaux de croissance du chiffre d'affaires et de profitabilité différents,
- Les efforts engagés pour acquérir de nouveaux clients sont variables selon les pôles et leur historique respectif.

Tests de perte de valeur.

Le Groupe effectue des tests de dépréciation annuels à chaque clôture d'exercice ou dès qu'un indice de perte de valeur est identifié, afin d'évaluer la valeur recouvrable des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Cette valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette de cession de l'actif et sa valeur d'utilité, calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'UGT. Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est constatée, affectée en priorité au goodwill lié à cette UGT.

Pour déterminer les valeurs recouvrables, le Groupe élabore des projections détaillées des flux de trésorerie sur une période de 5 ans, complétées par une valeur terminale représentant la pérennité des flux au-delà de cette période. Les principales hypothèses utilisées incluent :

- **Le taux de croissance à l'infini** pour calculer la valeur terminale.
- **La progression du chiffre d'affaires**, basée sur l'évolution attendue des activités.
- **L'amélioration des marges opérationnelles**, reflétant l'optimisation des coûts et la stratégie commerciale.
- **L'optimisation des frais généraux.**

Les taux d'actualisation, fondés sur le coût moyen pondéré du capital, ajustés pour intégrer les primes de risque spécifiques à certains pays si nécessaire, notamment pour le Brésil.

Le test repose sur un plan d'affaires structuré, élaboré en tenant compte de plusieurs variables : l'historique de performance, les orientations stratégiques du Groupe, les dynamiques concurrentielles, ainsi que le contexte économique et sectoriel. Le Groupe s'appuie sur des pôles en forte croissance, comme le calcul haute performance (HPC), la finance et les activités au Brésil, pour soutenir son développement, diversifier son portefeuille et consolider son chiffre d'affaires.

Pour renforcer sa compétitivité, le Groupe investit dans l'acquisition de nouveaux référencements stratégiques auprès de clients majeurs et vise à pénétrer des marchés porteurs à haute valeur ajoutée. En parallèle, il poursuit une gestion rigoureuse de ses ressources, en optimisant ses coûts opérationnels et en maîtrisant ses frais généraux.

Toutefois, la valorisation des actifs reste sensible aux incertitudes inhérentes aux prévisions, notamment en raison de fluctuations potentielles dans la réalisation des hypothèses sous-jacentes aux plans d'affaires.

À la date de clôture, aucune indication de perte de valeur significative n'a été identifiée pour les UGT, confirmant la stabilité de leur valorisation établie lors de la clôture annuelle au 31 mars 2025.

4 . 7. Actifs financiers non courants

Au 30 septembre 2025 En k€	Participation dans les entreprises associées	Actifs financiers non courants			TOTAL Actifs financiers non courants et participations mises en équivalence
		Autres actifs	Dépôts de garantie		
		Non courants	Placés en actions	Simples	
Valeur brute au 31 mars 2025	***10***		***1***	***115***	***125***
Acquisitions/Augmentations				7	7
Variation de Périmètre					
Cessions/Remboursements					
Ecarts conversion	1			(1)	
Autres					
Valeur brute au 30 septembre 2025	**11**		**1**	**121**	**133**
Dépréciations au 31 mars 2025					
Dotation					
Reprise sur cessions					
Variation de Périmètre					
Ecarts conversion					
Autres					
Dépréciations au 30 septembre 2025					
Valeur Nette au 30 septembre 2025	**11**		**1**	**121**	**133**

4 . 8. Actifs courants

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Clients et compte rattachés	3 288	3 404
Provisions sur comptes clients	(64)	(64)
Factures à établir	852	1 020
Clients et autres débiteurs	**4 075**	**4 359**

Les créances clients font l'objet de factorisation auprès de FactoFrance. La constitution de provision sur comptes clients est faite au cas par cas.

4 . 9. Autres actifs courants et actif d'impôt exigible

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Avances Fournisseurs	12	14
Créances sociales	66	46
Créances fiscales hors impôt	1 621	1 842
Charges constatées d'avance	93	136
Créances diverses	618	685
Autres actifs courants	**2 411**	**2 722**
Créances d'impôt	679	769
Actif d'impôt exigible	**679**	**769**

4 . 10.Provisions

En K€	Mars.25	Variation du périmètre	Dotations	Reprises suite à consommation	Reprises non utilisées	Impact capitaux propres	Reclassement	Sept.25
Provisions retraites et assimilées	135		10					145
Provision pour risques et litiges	117			(202)			85	
Provisions non courantes	**251**		**10**	**(202)**			**85**	**145**
Litiges prud'hommaux	130						(85)	*45*
Autres Litiges	150			*(86)*				*64*
Provisions courantes	**280**			**(86)**			**(85)**	**109**
Total des Provisions	**531**		**10**	**(288)**				**254**

4 . 11. Dettes Financières

En k€	Sept.25				Mars.25
	Total	à un an au plus	+ de 1 an à - de 5 ans	à + de 5 ans	Total
Retraitement Loyers IFRS 16 (1)	925	177	485	263	160
OBSA (2)	1 176	362	814		1 684
Comptes courants actionnaires (3)	218	218			14
Factor (4)	906	906			818
Découverts et autres	434	434			526
Dettes financières	**3 659**	**2 098**	**1 299**	**263**	**3 202**
dont court et moyen terme	*2 098*	*2 098*			*2 640*
dont long terme	*1 562*		*1 299*	*263*	*563*
Disponibilités et assimilés	**(220)**	**(220)**			**(716)**
Endettement (Trésorerie) Net(te)	**3 440**	**1 878**	**1 299**	**263**	**2 486**

(1) Retraitement des loyers à Roanne, Boulogne-Billancourt et au Brésil (IFRS 16) ;

(2) En février 2025, la société a émis 18 405 d'OBSA$_2$ au taux de 12% remboursable sur 15 mois. En août 2025, les obligataires lui ont accordé le report des mensualités en juin 2026, après le paiement de 4 échéances, il reste donc 1,2 million d'euros.

(3) Comptes courants des sociétés XLP Holding, Centurion et Serge Bitboul.

(4) Le Groupe EOLEN a mis en place un contrat de factoring avec la société FactoFrance. Le contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment moyennant un préavis de 3 mois. Les sociétés concernées par le contrat sont Groupe EOLEN, et ALLIANCE SERVICES Plus. La commission spéciale de financement est égale à la moyenne mensuelle, établie le mois précédent de l'EURIBOR 3 mois majoré de 1,30% (130 points de base). Par ailleurs, la commission d'affacturage s'élève à 0,29% HT des créances cédées avec un minimum de 30 K€ HT par an.

4 . 12. Autres passifs courants et non courants

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Fournisseurs et compte rattachés	1 369	1 761
Factures non parvenues	269	225
Fournisseurs et autres créditeurs	**1 638**	**1 986**

En k€	Avril.25-Sept.25 6 mois	Avril.24-Mar.25 12 mois
Dettes sociales	1 137	1 423
Dettes fiscales	3 344	3 562
Comptes clients créditeurs	58	53
Dettes diverses	367	115
Produits constatés d'avance	27	7
Autres passifs courants	**4 932**	**5 161**
Dettes d'impôts	303	376
Passif d'impôt exigible	**303**	**376**

4 . 13.Impôts différés

Les impôts différés actifs, qui s'élèvent à 0,69 million d'euros, portent essentiellement sur les activations des déficits pour 0,65 million d'euros.

En k€	Au 31 mars 2025	Variation en résultat	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Au 30 septembre 2025
Provision pour avantages au personnel	34	3			1	38
Activation de déficits	651					651
Réévaluations issues des regroupements d'activi	0					0
Autres	(0)					(0)
Impôts différés Net	**685**	**3**	**0**	**0**	**1**	**689**
Impôts différés Actif	**685**					**689**
Impôts différés Passif	**0**					**(0)**

4 . 14. Engagements Hors Bilan

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements hors bilan vis-à-vis de tiers, pris par le Groupe GECI International :

En k€	Sept.25			Mars.25
	Total	N+1	N+4 et au-delà	
Avance remboursable Région Lorraine [1]	**1 000**		1 000	7 116
Abandon de créances avec clause de retour à meilleur fortune [2]	**500**		500	500
Engagements hors bilan	**1 500**	**0**	**1 500**	**7 616**

[1] La société GECI International s'est portée garante auprès de la Région Lorraine du remboursement de trois avances consenties à la société Sky Aircraft pour un montant total de 21,2

millions d'euros. Parallèlement, GECI Aviation avait également garanti l'une de ces avances, d'un montant de 9,1 millions d'euros. Ces garanties ont été appelées par la Région en décembre 2012 et janvier 2013, conduisant au paiement cumulé de 4 millions d'euros par le Groupe.

Sur la base des analyses juridiques réalisées, GECI International a estimé que les conditions de remboursement des deux premières aides n'étaient pas réunies :

- 9,1 millions d'euros liés à l'implantation industrielle, remboursables uniquement si la société Sky Aircraft s'installait dans une autre région, ce qui n'a jamais été le cas ;
- 7,1 millions d'euros liés à l'industrialisation, remboursables à compter de la vente du premier avion, événement qui ne s'est jamais produit ; tandis que la troisième aide, une avance de trésorerie, pouvait être assimilée à une participation publique au projet industriel initial.

Le 16 avril 2013, le Tribunal de commerce de Briey a prononcé la liquidation judiciaire de la société Sky Aircraft. Par un jugement du 27 avril 2021, le Tribunal judiciaire de Metz a considéré que seules les deuxième (7 millions d'euros) et troisième (5 millions d'euros) avances pouvaient faire l'objet d'une mise en jeu de la garantie à l'égard de GECI International, soit un périmètre inférieur à celui revendiqué initialement par la Région.

Il est rappelé qu'un protocole d'accord signé en 2014 entre GECI International et la Région Lorraine encadre strictement l'exercice de ces garanties et la possible imputation des 4 millions d'euros déjà payés. Ce protocole prévoit notamment que tout remboursement éventuel serait subordonné à la réalisation d'un résultat net positif et plafonné à 10 % du résultat net annuel, ce qui demeure applicable et a été confirmé par la Cour d'appel de Metz.

Par un arrêt du 11 mai 2023, la Cour d'appel a confirmé l'existence des créances de garantie au titre des deuxième et troisième avances, mais sans condamner GECI International à un paiement, hormis les indemnités de procédure et les dépens. GECI International a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

En janvier 2024, la Région Grand Est a sollicité la radiation du pourvoi, mais cette demande a été rejetée par ordonnance en mai 2024, permettant la reprise de l'instance.

Décision de la Cour de cassation du 3 décembre 2025

Par un arrêt du 3 décembre 2025, la Cour de cassation a jugé que la garantie souscrite pour la première avance (2011) était inopposable à la Société, faute d'autorisation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article L.225-35 du Code de commerce. En conséquence, aucune créance de 6,1 millions d'euros (montant versé au titre de cette première avance) ne peut être et n'aurait pas du être réclamée à GECI International. La Cour a statué sans renvoi, rendant cette solution définitive.

La garantie de la première avance n'étant plus revendiquée depuis le jugement de première instance, ne reste plus que la troisième et dernière avance de 5 millions d'euros, dont 4 millions d'euros ont déjà retenus depuis 2014. L'exigibilité du solde de 1 million d'euros est strictement encadrée par un protocole, qui limite tout remboursement éventuel dans la limite de 10 % du résultat net annuel de la société holding GECI International.

Compte tenu, (i) du caractère subordonné et conditionné de toute dette éventuelle, (ii) de l'absence de décision définitive imposant un paiement, (iii) et des règles du protocole de 2014, le Groupe a décidé de provisionner ce contentieux uniquement en annexes des comptes annuels, conformément au principe de prudence et à la nature incertaine des flux de trésorerie concernés.

(2) La société GECI International a bénéficié d'un abandon de créances de 0,5 million d'euros accordé par la société XLP Holding ex-GTH en juillet 2004. Cet abandon est assorti d'une clause de remboursement éventuel en cas de retour à meilleure fortune. La clause de retour à meilleure fortune a été modifiée par des avenants du 3 octobre 2005, 26 novembre 2009, 22 juillet 2010, 9 décembre 2020 et 17 décembre 2024. Le retour à meilleure fortune se définit comme suit : des comptes approuvés par l'assemblée générale faisant apparaître pour la deuxième année consécutive un résultat net consolidé supérieur ou égal à 1,3 million d'euros ou une situation nette consolidée supérieure ou égale à 5 millions d'euros, étant entendu que le calcul de la situation nette consolidée ne tiendra pas compte des montants ayant pour origine toute augmentation de capital passée ou future, des opérations internes de restructuration et/ou des opérations de refacturation. La clause de retour à meilleure fortune n'est pas applicable au 30 septembre 2025. Cette clause est valable jusqu'au 31 décembre 2028.

4 . 15.Filiales et Participations

Dénomination	Siège Social	Méthode de consolidation	% d'Intérêt
France			
GECI International SA	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	Société Mère
Altona International	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Groupe EOLEN	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
EOLEN Finance	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Riskalis Consulting	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	82,2
AMUNDIS	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Alliance Services Plus	37-39 rue Boissière - 75116 Paris	Globale	100
GECI Cyber Solution	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
GECI INTEC	62 avenue Emile Zola - 92100 Boulogne Billancourt	Globale	100
Europe			
GECI LTD	1 Westferry Circus, Canary Wharf, London E14 4HD, ROYAUME UNI	Globale	100
Proche Orient			
GECI Advanced LTD	Andrei Sacharov 9 - Haifa (Israel)	Globale	100
Amérique			
Alliance Services Plus Servicos de Informatica Ltda	Av Paulista 568, 7° andaBela Vista - 01310-000 Sao Paulo Brasil	Globale	93,4

V. Informations Boursières

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Evolution de l'actionnariat.

Au 3 décembre 2025,

au 3 décembre 2025	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du Nb droits de vote
Centurion	228 218	21,07%	228 218	21,02%
Serge Bitboul	46 770	4,32%	47 540	4,38%
Total Serge Bitboul	274 988	25,39%	275 758	25,40%
Autres nominatifs	12 471	1,15%	14 329	1,32%
Autres au porteur	795 542	73,45%	795 542	73,28%
Auto-détention	68	0,01%	0	0,00%
TOTAL	1 083 069	100,0%	1 085 629	100,0%

Au 30 septembre 2025

au 30 septembre 2025	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% du Nb droits de vote
Centurion	228 218	21,27%	228 218	21,21%
Serge Bitboul	46 770	4,36%	47 540	4,42%
Total Serge Bitboul	274 988	25,62%	275 758	25,63%
Autres nominatifs	12 471	1,16%	14 329	1,33%
Autres au porteur	785 653	73,21%	785 653	73,03%
Auto-détention	68	0,01%	0	0,00%
TOTAL	1 073 180	100,0%	1 075 740	100,0%

Evolution du cours de bourse

Date	Plus Haut Cours	Date Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date Plus Bas Cours	Dernier Cours	Moyenne (Ouverture)	Moyenne (Clôture)	Nombre de Titres	Montant en K€	Nombre de séances de cotation
oct-24	3,91	03-oct	3,2	30-oct	3,251	3,531	3,511	64 984	233 995,67	23
nov-24	3,48	07-nov	2,505	27-nov	2,7	3,229	3,264	30 755	91 725,04	21
déc-24	3,43	03-déc	2,52	13-déc	2,65	2,747	2,733	67 301	188 921,12	20
janv-25	2,62	03-janv	2,345	09-janv	2,46	2,433	2,451	26 433	65 357,76	22
févr-25	3,67	03-févr	2,545	04-févr	3,06	3,14	3,152	162 044	509 224,89	20
mars-25	4,92	06-mars	3,445	27-mars	3,51	3,935	3,891	252 163	1 035 763,97	21
avr-25	4,3	09-avr	3,16	07-avr	3,78	3,855	3,783	81 178	316 811,01	20
mai-25	4,25	15-mai	3,46	28-mai	3,55	3,826	3,826	96 048	373 482,84	21
juin-25	3,81	09-juin	3,33	24-juin	3,54	3,542	3,527	44 979	157 539,71	21
juil-25	3,63	04-juil	3,08	31-juil	3,16	3,438	3,42	38 547	130 948,44	23
août-25	3,18	15-août	2,81	13-août	3	3,036	3,023	42 485	127 757,17	21
sept-25	3,02	01-sept	2,6	08-sept	2,82	2,769	2,781	30 290	82 795,91	22
oct-25	2,93	03-oct	2,48	24-oct	2,5	2,72	2,729	43 056	115 396,67	23

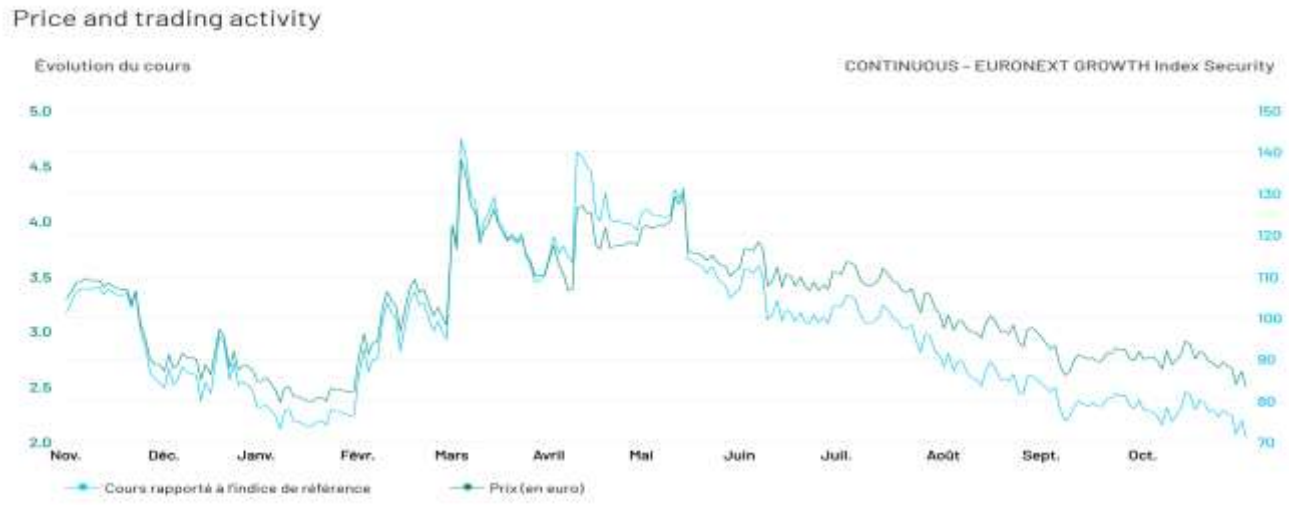

Les différents codes pour suivre le cours de GECI International sont :

- ISIN : FR001400M1R1(mnémonique : ALGEC)

GECI International a été introduite au Second Marché de la Bourse de Paris le 9 mars 2001. Elle est aujourd'hui cotée sur Euronext Growth (depuis le 29 mars 2021).

VI. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Serge BITBOUL, Président du Conseil d'Administration

Attestation du Responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d' activité ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l' exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 18 décembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration,

Informations sur l'entreprise

GECI INTERNATIONAL
37/39 rue Boissière
75116 PARIS
Tél +33 (1) 46 12 10 00
www.geci.net